



Cahiers de l'OLL

**N° 6
Janvier 2012**

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. Conférence-débat avec Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon.

2. Création de l'ESPER.

3. Assemblée générale 2011 - samedi 3 décembre
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.
Motion.

4. Textes d'Henri Peña-Ruiz.

5. PV des Conseils d'administration de l'OLL

- 12 janvier 2011
- 9 février 2011
- 19 avril 2011
- 18 octobre 2011.

6. Les Cahiers de l'OLL.





Observatoire
de la Laïcité
de Lozère



Conférence - débat

organisée par
les Amis de la Bibliothèque, la Bibliothèque municipale Lamartine et l'OLL.

Jeudi 24 mars 2011

18 h - Salle Urbain V - Mende

avec **Monique Pinçon-Charlot**
et **Michel Pinçon**
sociologues,
coauteurs du livre "*Le président des riches*".

Membres fondateurs de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) :



Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France (AL GODF), Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée (FDLP), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes - Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

***Conférence-débat à Mende le 24 mars 2011 avec :
Monique PINÇON-CHARLOT
et Michel PINÇON,
coauteurs du livre "Le président des riches"***

1. Brève biographies des auteurs,
2. Bibliographie,
3. Présentation de l'ouvrage
4. Conférence-débat à Mende
5. Quelques articles.

1. Brève biographies des auteurs

Monique Pinçon-Charlot, née le 15 mai 1946 à Saint-Étienne (Loire), a pour ancêtres paternels et maternels des membres de la petite bourgeoisie provinciale.

Elève à Mende du Lycée Chaptal. Études de sociologie à Lille. Directrice de recherche au CNRS rattachée à l'Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (IRESCO). Thèmes de recherche :

- ☐ Sociologie de la grande bourgeoisie et processus de la reproduction sociale
- ☐ Sociologie de Paris - Sociologie de la classe ouvrière en crise.

Parcours

1966-1967 maîtresse auxiliaire de français dans le bassin minier du Nord à Waziers.

1967 mariage avec Michel Pinçon

1967-1969 enseignante de français au lycée de Ksar-es-Souk, devenue Er Rachidia, sud-est marocain.

1969-1970 maîtrise sous la direction de Jean-Claude Passeron sur les fonctions de classe de la culture française au Maroc (en collaboration avec Michel Pinçon).

1970 entrés au Centre de Sociologie Urbaine (CSU) association 1901, comme enquêtrice puis chercheuse, attachée de recherche.

1970-1987 nombreuses recherches autour des questions urbaines (les équipements collectifs en région parisienne et la ségrégation socio-spatiale, en collaboration avec Paul Rendu et Edmond Préteceille, la planification urbaine), sur financements des administrations centrales (système des contrats).

1978 Intégration au CNRS. Travaille avec Michel Pinçon dès 1987. Travaux sur bourgeoisie et Paris, effort de valorisation : presse écrite et télé, exposés en de multiples endroits, dans et hors du CNRS et de l'Université.

1979 thèse sur travaux, sous la direction de Paul de Gaudemar, mémoire de présentation: "espace social et espace culturel".

1984-1986 charge de conférence complémentaire à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, intitulée « Rapports de classe et sens des pratiques dans la ville ». En collaboration avec Michel Pinçon.

1988 à 1990 Encadrement d'étudiants du DEA de Sciences sociales de l'École normale supérieure - École des hautes études en sciences sociales. D'une part par l'organisation d'un cycle d'enseignement sur l'espace urbains. D'autre part, en assurant la direction de mémoires « ad hoc » de six étudiants.

Depuis 1987, travail en collaboration avec Michel Pinçon. Nombreux travaux sur la haute société française donnant lieu à la publication d'une dizaine d'ouvrages et de nombreux articles. Travaux sur Paris, avec la publication de deux ouvrages et de nombreux articles depuis 1990 environ, nombreuses interventions dans la presse écrite et audio-visuelle. Collaboration à la réalisation de films documentaires pour la télévision (Une soirée thématique d'Arte sur la grande bourgeoisie, les vacances des différents milieux sociaux sur l'île de Ré, la chasse à courre: feuilleton documentaire sur Arte). Nombreuses interventions au CNRS, à l'Université...

Michel Pinçon, né à Lonny (08) en 1942. fils d'un ouvrier polisseur, devenu employé de banque, mère femme de ménage, est maître d'internat dès 1960, alors qu'il est en classe de philo à Charleville. Faculté des Lettres de Lille, études de sociologie avec Bourdieu, Castel, Chamborédon, Isambert, Tréanton.

Service militaire au Maroc 1967-1969 : coopération.

1970 : maîtrise avec Passeron sur les fonctions de classe de la culture française au Maroc (en collaboration avec Monique Pinçon-Charlot). Entrée au Centre de Sociologie Urbaine, association 1901. Nombreuses recherches sous contrat avec les administrations centrales (recherche urbaine).

Intégration au CNRS en 1978.

Dès 1987, travaille avec M. Pinçon-Charlot : travaux sur bourgeoisie et Paris, effort de valorisation : presse écrite et télé. Thèmes de recherche

- ☐ Sociologie de la grande bourgeoisie et processus de la reproduction sociale
- ☐ Sociologie de Paris. Sociologie de la classe ouvrière.

Parcours

1960-1967 maître d'internat (Charleville, Armentières, Lille)

1967 mariage avec Monique Pinçon-Charlot

1967-1969 coopération:enseignant de français (Ksar-es-Souk, devenue Er Rachidia, sud-est marocain).

1969-1970 maîtrise sous la direction de Jean-Claude Passeron (avec Monique Pinçon-Charlot : les fonctions de classe de la culture française au Maroc).

1970 entrée au CSU (association 1901) comme attaché de recherche.

1970-1987 nombreuses recherches autour des questions urbaines (HLM en région parisienne, cohabitation dans les grands ensembles, immigrés dans les HLM, classe ouvrière en crise), sur financements des administrations centrales (système des contrats).

1975 thèse sur travaux, sous la direction de Paul de Gaudemar, mémoire de présentation : "Besoins et habitus".

1984-1986 charge de conférence complémentaire à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, intitulée « Rapports de classe et sens des pratiques dans la ville ». En collaboration avec Monique Pinçon-Charlot.

1988 à 1990 Encadrement d'étudiants du DEA de Sciences sociales de l'École normale supérieure - École des hautes études en sciences sociales. D'une part par l'organisation et le suivi d'un groupe de lecture autour de textes de Pierre Bourdieu. D'autre part, en assurant la direction de mémoires « ad hoc » de six étudiants.

Depuis 1987, travail en collaboration avec Monique Pinçon-Charlot. Nombreux travaux sur la haute société française donnant lieu à la publication d'une dizaine d'ouvrages et de nombreux articles.

Travaux sur Paris, avec la publication de deux ouvrages et de nombreux articles depuis 1990 environ, nombreuses interventions dans la presse écrite et audio-visuelle.

Collaboration à la réalisation de films documentaires pour la télévision (Une soirée thématique d'Arte sur la grande bourgeoisie, les vacances des différents milieux sociaux sur l'île de Ré, la chasse à courre: feuilleton documentaire sur Arte).

Nombreuses interventions au CNRS, à l'Université, dans les comités d'entreprise...

2. Bibliographie

Généralement en collaboration, ils ont co-écrit la majeure partie de ces ouvrages.

- *Ségrégation urbaine*, Paris, Anthropos, 1986
- *Désarrois ouvriers*, (M. Pinçon) Paris, L'Harmattan, coll "Logiques sociales", 1987
- *La Chasse à courre, ses rites et ses enjeux*, Payot, "Petite bibliothèque", Paris, 1993, 2003, 2007
- *Voyage en grande bourgeoisie*, PUF, "Quadrige", 1997, 2002, 2005.
- *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, coll. "Repères" 2000, réédition 2003
- *Paris mosaïque. Promenades urbaines*, Paris, Calmann-Lévy, 2001
- *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, coll. "L'Épreuve des faits", 2001, réédition 2007
- *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte, "Repères", 2004
- *Châteaux et châtelains*, Anne Carrière, 2005
- *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Petite bibliothèque Payot, réédition 2006
- *Les Ghetto du Gotha*, Paris, Seuil, 2007
- *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, "Repères", 3e édition, 2007
- *Les Ghetto du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Payot, Paris, 2009
- *Les millionnaires de la chance*, Payot, Paris, 2010
- *Le Président des riches*, La Découverte, 2010

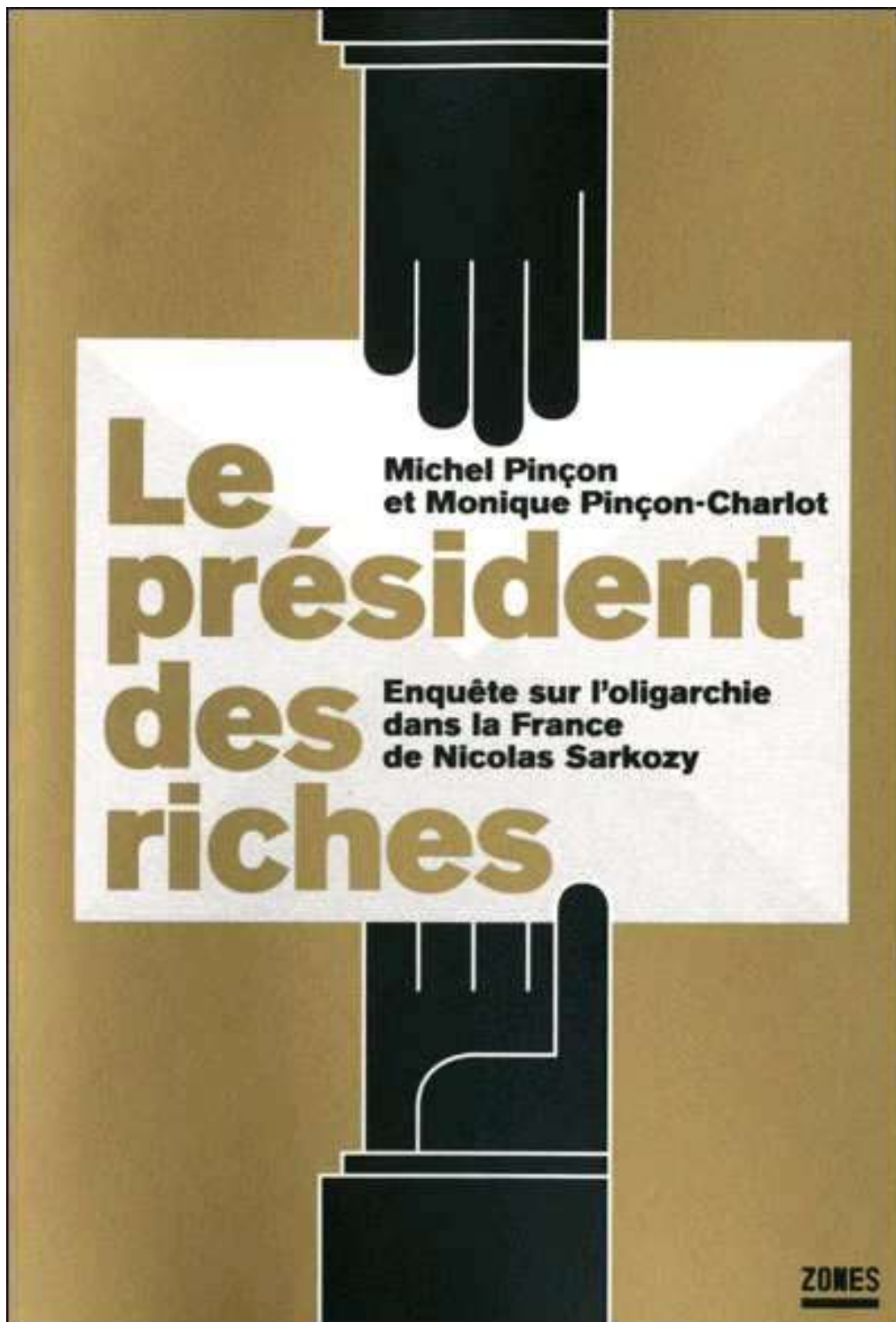
Les ouvrages PUF épuisés ne sont pas répertoriés dans cette bibliographie.

Radio

Le Président des riches, enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy.

France Inter - septembre 2010, émission de Daniel Mermet *Là-bas si j'y suis*.

3. Présentation de l'ouvrage



Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot.
Le président des riches. Enquête sur l'oligarchie
dans la France de Nicolas Sarkozy. Paris, La Découverte, 2010

Présentation par Bernard GENSANE (site internet)

Il y a trente ou quarante ans, il se publiait un livre par semaine comme celui des époux Pinçon-Charlot. En France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie etc. C'est-à-dire un ouvrage rigoureux, une analyse radicale, dans une perspective matérialiste, des mécanismes politiques et sociaux de la société capitaliste. La rareté d'un tel travail témoigne du recul très alarmant d'une réflexion réellement de gauche dans le monde d'aujourd'hui, dominé, écrasé par l'oligarchie financière.

Pour les auteurs, la notion de classes a disparu du langage politiquement correct. Les mouvements sociaux sont dénoncés comme archaïques. Les droits *"arrachés de haute lutte par les travailleurs deviennent des privilèges inadmissibles"* pour les financiers et leurs relais politiques. La suprématie de la haute finance, bien au-dessus de l'économie réelle, de la production, empêche d'identifier l'adversaire de classe, *"puissant mais insaisissable"*. Où est le champ de bataille, demandent les Pinçon-Charlot ?

Lors de la folle nuit du Fouquet's, le champagne a coulé en l'honneur du renforcement du bouclier fiscal. S'il n'y eut que 2722 foyers fiscaux remboursés en 2007 (19000 en 2010), c'est que nombre de riches, étant des fraudeurs grossiers, craignaient de se voir épingler par les vilains agents du fisc. Mais la contribution importante des Pinçon-Charlot est d'expliquer dans les détails en quoi ce bouclier injuste se double d'une arnaque : *"il a pour effet d'exempter les plus riches de toute nouvelle forme d'imposition : étant déjà au-dessus du plafond, les nouvelles taxes ne feront qu'accroître le dépassement du seuil, et leur montant sera restitué. Pendant ce temps, les indemnités versées aux victimes d'un accident du travail sont désormais considérées comme un revenu et sont donc imposables."* En d'autres termes, non à l'insécurité fiscale, oui à l'insécurité pour les travailleurs ! Le bouclier fiscal ne serait pas grand-chose sans l'acceptation des paradis fiscaux. Contrairement à ce qu'a pu prétendre Sarkozy, la France tolère et accueille ces douceurs sur le sol métropolitain. Ainsi, l'État du Delaware possède, dans le XVI^e arrondissement, une représentation française, France Offshore, conseil en délocalisation offshore et nationale, qui garantit *"0% d'impôts, aucune comptabilité obligatoire"* et l'anonymat. On considère que les actifs français gérés par des banques françaises dans des paradis fiscaux atteignaient près de 500 milliards d'euros en 2008. Ce qui implique un manque à gagner pour l'État de 20 milliards d'euros (et pendant ce temps-là, certains se demandent comment payer les retraites). LVMH a 140 filiales dans les paradis fiscaux (l'administratrice Bernadette Chodron de Courcel et son mari Jacques Chirac sont-ils au courant ?).

Pas de protection des riches sans niches. Pas de niche sans un chien qui mord. En 2003, le nombre des niches était estimé à 418. Elles étaient 486 en 2008. Leur coût est passé de 50 à 73 milliards d'euros. Elles représentaient en 2008 27% des recettes nettes de l'État.

Face à la consanguinité des administrateurs du CAC 40, Marx boirait du petit lait : 98 administrateurs sur 445, soit 22%, détiennent 43% des droits de vote. On peut aller de toutes les sociétés à toutes les autres, expliquent les auteurs, *"comme s'il n'y avait qu'un seul fil les reliant, comme s'il n'existait qu'une seule entité"*. Chez les administrateurs, les hommes de *"gauche"* ne manquent pas, comme Hubert Védrine (ancien ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand) chez LVMH. Parfois, nous sommes en plein brouillard idéologique. Proche du PS, Matthieu Pigasse, est un banquier d'affaires à la tête de Lazard France et Europe. Il a travaillé au cabinet de Dominique Strauss-Kahn à Bercy, puis chez Laurent Fabius où il a contribué à quelques nouvelles privatisations. Il doit son entrée chez Lazard à Alain Minc. C'est par goût personnel qu'en 2009 il a acheté *les Inrockuptibles*. Son fort penchant pour la culture ne saurait être mis en cause : Bertrand Delanoë l'a nommé administrateur du théâtre du Châtelet. Pigasse est également proche du multi-milliardaire d'extrême droite Rupert Murdoch, mais il soutient Rue 89. Pour couronner le tout, il est membre de la Fondation Jean Jaurès, qui doit beaucoup à Pierre Mauroy.

Quand un milliardaire rencontre un autre milliardaire, ils se racontent des histoires de milliardaires. Raison pour laquelle la bourgeoisie se sent autorisée – alors que, s'il y a toujours des ouvriers, il y a de moins en moins de classes ouvrière – à s'affirmer plus cyniquement comme classe consciente d'elle-même, au nom de ses intérêts, au-delà des clivages politiques. Les élites administratives se sont massivement converties dans le privé et ont aidé à l'affaiblissement de l'État-nation. Parmi d'autres proches de Sarkozy, on retiendra les exemples de François Pérol, qui fait

l'objet d'une information judiciaire pour prise illégale d'intérêt, mais qui a été élevé au rang de chevalier de la Légion d'honneur, ou encore de Stéphane Richard, dont la superbe maison fait baver d'admiration notre *kleiner Mann*, et qui a dû faire face à un redressement fiscal portant sur 660000 euros. L'important est que les lois du Marché dérégulé ont pénétré au coeur des entreprises d'État.

Autre ami bichonné : Tapie. L'idée de court-circuiter la vraie justice pour le rembourser très grassement datait d'avant la présidentielle. En février 2007, Pascal Clément, Garde des sceaux de Dominique de Villepin, proche de Jean-Marie Messier, marié à une de Choiseul Praslin, fait voter un amendement au Sénat qui autorise le gouvernement à prendre pour ordonnance des mesures permettant à des personnes de droit public de recourir à l'arbitrage. L'amendement est aussitôt cassé par le Conseil constitutionnel, ce qui n'empêche pas Sarkozy, une fois élu, d'imposer le tribunal arbitral. Composé de trois experts dont Pierre Mazeaud, ancien président du Conseil constitutionnel qui avait cassé l'amendement, et Jean-Denis Bredin, ancien président des Radicaux de gauche et père de Frédérique Bredin, énarque, ancienne ministre socialiste, mais surtout importante dirigeante du groupe Lagardère. Tant qu'à écrabouiller les fondements de la justice républicaine, Sarkozy fera également dépénaliser le droit des affaires pendant que les pôles financiers des tribunaux disparaîtront peu à peu.

Le livre comporte un très long développement sur l'implantation de Sarkozy dans les Hauts de Seine. Les auteurs rappellent comment ce rejeton d'immigré a donné à ses fils les noms Jean et Pierre, c'est-à-dire ceux des apôtres des deux églises de Neuilly. La mainmise du *kleiner Mann* sur ces lieux d'affaires, de richesses, d'entregent et de tradition oligarchique est totale. Mais comme le président est toujours dans l'excès (ce qui ne lui fait pas gagner un seul centimètre), il a subi quelques revers car la bourgeoisie a son quant-à-soi : son candidat à la mairie de Neuilly fut battu par un autre représentant des classes supérieures, et puis il dut remballer les ambitions manifestées en faveur de son fils, étudiant moyen de deuxième année, à qui il avait réservé l'EPAD, qu'il avait lui-même présidé.

Lorsque Sarkozy se pique de philosophie, ce n'est pas triste. C'est le Café du commerce qui se moque de la pizzeria. Écoutons-le opérer ce raccourcissement extraordinaire sur les conséquences néfastes de Mai 68 sur la vie du capitalisme d'aujourd'hui : *"Voyez comme la contestation de tous les repères éthiques a contribué à affaiblir la morale du capitalisme, comment elle a préparé le terrain au capitalisme sans scrupule des parachutes en or, des retraites chapeau, des patrons voyous."* Dire cela (comme un Cohn-Bendit sur cette même longueur d'ondes), tout en étant le défenseur acharné des très riches après avoir flatté dans le sens du poil la France qui se lève tôt, fut un brillant exercice de communication qui trompa son monde quelque temps. Il abusa également de nombreux citoyens grâce à un discours oxymorique, usant de termes et d'expressions du style *"flexisécurité"*, *"développement durable"*. Lagarde inventa même le concept risible de *"rilance"*, avant de se faire taper sur les doigts par son maître. L'intitulé du parti de Sarkozy est également oxymorique : une Union du mouvement populaire qui draine 80% des voix à Neuilly (où les logements sociaux sont attribués à des médecins, des avocats ou des experts comptables), un parti où des jeunes militants font les gamins derrière le masque de *"Jeunes pop"*, ne doit pas s'étonner de perdre régulièrement toutes les élections importantes qui le concernent (voir Bertrand Méheust, *La Politique de l'oxymore. Comment ceux qui nous gouvernent nous masquent la réalité du monde*).

Lors de la crise financière de 2008, il n'est pas exagéré de dire que Sarkozy a ruiné le pays. Son plan de soutien aux banques a représenté 120 milliards d'euros, six fois le *"trou"* de la Sécu. Pour prêter, il fallut emprunter sur les marchés financiers ces sommes faramineuses, dont les intérêts annuels représentent 9,5 milliards d'euros. Conséquence : alors qu'en 2001 (sous Jospin, gestionnaire père de famille du système capitaliste), les déficits annuels représentaient 57% du PIB, dans le respect des normes de Maastricht, nous en étions à 64% en 2007 et nous avons grimpé à 84% en 2010. Nos enfants payeront. Comme ils payeront le cadeau fait à Daguin (5,5% de TVA dans la restauration) qui grève le budget de la France de 2,35 milliards d'euros par an.

Que faire ? Les Pinçon-Charlot apportent quelques bonnes réponses à cette question historique :

"Restituer l'intelligibilité des rapports de classe" en refusant l'approche individuelle des problèmes collectifs.

Redonner des repères à la classe ouvrière *"en dénonçant le mensonge selon lequel il existerait un continuum social où il suffirait de prendre l'ascenseur pour atteindre les paliers supérieurs"*.

Se souvenir que *"les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit"* et que, d'après la Constitution de 1958, *"Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés."*

Abolir le cumul des mandats qui professionnalise la vie politique et permet la pénétration du champ politique par le monde des affaires et par l'idéologie de Marché.

Se scandaliser du fait qu'un seul député français soit, à l'origine, un employé, et que l'Assemblée nationale ne compte pas un seul ouvrier. Les 80% d'abstentionnistes de Clichy-sous-Bois lors des élections régionales de 2010 reprendront peut-être le chemin des urnes lorsque la représentation nationale, comme on dit abusivement, sera davantage en harmonie avec le pays réel.

Respecter les résultats électoraux, ce que n'ont fait ni Sarkozy ni les socialistes lorsqu'ils ont appelé à ratifier le Traité de Lisbonne.

Nationaliser les banques, ce qui permettra de reconstruire *"un système de crédit public redonnant la priorité aux financements des besoins de la population"*.

Nationaliser les agences de notation et supprimer la Bourse, puisque ce n'est plus la Bourse qui finance les entreprises mais le contraire.

Instaurer un impôt progressif prélevé à la source sur tous les revenus, activité et capital.

Faire des riches un bon exemple, de sorte que les pauvres s'inspirent de leur solidarité.

Ces mesures ne déboucheraient pas sur le socialisme ; elles contribueraient à mettre un terme à la toute puissance de l'oligarchie qui a trouvé en Sarkozy, pour le moment, son meilleur serviteur.

4. Présentation de la conférence-débat Mende le 24 mars 2011

Introduction par la Présidente des Amis de la Bibliothèque

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère, la Bibliothèque Lamartine et les Amis de la Bibliothèque sont heureux d'accueillir Monique Pinçon/Charlot et Michel Pinçon, tous deux sociologues.

Monique Pinçon/Charlot a à voir avec la Lozère puisqu'elle a vécu à Mende 17 ans et y a fait une partie de sa scolarité notamment au Lycée Chaptal. Elle avoue volontiers garder un très bon souvenir de cette période, elle n'a pas perdu de vue ses camarades de classe.

A partir du moment où elle entre à la faculté de Lille, il n'est plus possible de parler d'elle sans parler de lui Michel Pinçon, d'ailleurs ça finira par un mariage en 1967 ! Tous deux vont suivre des études de sociologie avec Bourdieu notamment. Il sera maître d'internat dans le Nord, elle sera maître auxiliaire de français en pays minier. Il fera la coopération au Maroc, elle y enseignera le français. Leur maîtrise, sous la direction de Jean-Claude Passeron, ils la conduiront à deux. Ils entreront tous les deux au Centre de Sociologie Urbaine pour y mener de nombreuses recherches et intégreront le CNRS en 1978. Leurs thèmes de recherche portent sur la sociologie de la grande bourgeoisie, la sociologie de Paris, l'espace urbain, la sociologie de la classe ouvrière etc....

Tous deux travaillent donc ensemble depuis de longues années et la matière ne manque pas ! Leurs nombreux travaux sur la haute société française ont donné lieu à beaucoup de publications

ainsi qu'à des interventions à l'université et au CNRS bien sûr mais aussi au sein de comités d'entreprise, dans la presse écrite et audiovisuelle.

Leur bibliographie commune est impressionnante.

Leur dernier ouvrage «Le président des riches» a eu un retentissement particulier, nous avons compris que chaque fois qu'on le leur demandait ils étaient prêts à venir débattre avec le public : c'est ce débat, le plus ouvert possible, que nous vous proposons ce soir.

Merci Madame, Monsieur, d'avoir accepté notre invitation.

Par le Président de l'OLL

L'OLL s'associe aux remerciements.

Pour ce qui concerne l'Observatoire de la laïcité de Lozère, quelques personnes ont posé le problème du lien entre la laïcité et la conférence-débat qui nous réunit ce soir.

Lors de l'Assemblée générale constitutive outre les statuts deux textes ont été adoptés :

Un texte de présentation de l'OLL qui lui donne pour objet notamment de "...contribuer à fortifier, à enrichir la République..."

Ce texte tente de cerner de quelle laïcité il s'agit et dit : " *La laïcité consiste à faire du peuple tout entier, sans privilège ni discrimination, la référence de la communauté politique qui mérite alors le nom de République, chose commune à tous...* ". Et un peu plus loin, "... *La sphère publique doit alors être préservée de toute emprise*". Religieuse certes mais aussi aristocratique ou oligarchique.

Un second texte, la Charte des fondateurs reprend l'article 1 de la Constitution de la Ve République : "*La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale...*".

Je voudrais rappeler que l'OLL a pris naissance suite à la première conférence à Mende d'Henri PENA-RUIZ en 2009. Ce dernier rappelait que dans cette phrase chaque mot compte. Il ajoutait que le président de la République se devait de respecter ces principes et faire que tout citoyen se sente traité à égalité....

Il indiquait : "*L'argent public ayant une origine universelle parce qu'il provient de tous les citoyens doit avoir une destination universelle c'est-à-dire : la santé, la culture, l'éducation, les grands services publics...*". Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Il proposait la définition de la laïcité suivante : **J'appelle laïcité le principe d'union de tout le peuple (laos) sur la base conjointe de la liberté de conscience, de l'égalité de droits de tous les citoyens et de l'orientation universelle de la puissance publique.**

Il montrait l'importance des droits alors que "*l'ultra-libéralisme est en train de démanteler les lois sociales*", rappelant que "*la charité [se développe] en lieu et place de la solidarité*".

Il poursuivait sur la justice sociale : "*il faut arrêter de dire que les droits sociaux sont une assistance*". Et il enchaînait sur la question suivante : "*pourquoi la question de la laïcité est-elle intimement liée à la question de la justice sociale ?*"

Je vous renvoie au texte de cette conférence publié dans le numéro 1 des Cahiers de l'OLL de janvier 2010, aujourd'hui disponible sur le site www.oll48.org

Et je vous invite à poursuivre ce débat avec nos invités.

Suite de la conférence et des débats audio sur www.oll48.org

5. Quelques articles



“Les riches sont solidaires, organisés, mobilisés. Faisons comme eux !”

Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon

Avec les sociologues Pinçon, l'Elysée peut trembler. “Les Ghetto du Gotha” dénonçait l'entre-soi des classes dominantes, “Le Président des riches” pointe une connivence entre pouvoir et monde des affaires... de plus en plus décomplexée.

Vingt-cinq ans déjà qu'ils arpentent les beaux quartiers, fréquentent les châteaux et les hôtels particuliers, s'invitent à la table des grandes familles fortunées. Vingt-cinq ans qu'ils interrogent, auscultent, dissèquent l'organisation et les mœurs de la grande bourgeoisie française. Sociologues, anciens directeurs de recherche au CNRS, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot forment un duo inséparable, dans la vie depuis quarante ans comme dans le travail. *Le Président des riches* est leur seizième livre en commun, plus engagé que les précédents, fort d'une enquête minutieuse – des actes et des faits. Evitant soigneusement tout jargon, il met en cause « l'oligarchie » au pouvoir en France. Discrets, modestes, la voix douce mais déterminée, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dressent un portrait inquiétant de notre démocratie.

D'où vous vient cette passion pour les riches ?

Monique Pinçon-Charlot : Au CNRS, personne ne s'intéressait à eux. En sociologie urbaine notamment, tous les regards portaient sur les cités défavorisées, les jeunes des ghettos de banlieue. Dans les colloques, les séminaires, on parlait de « ségrégation », en mettant le ton, la tête penchée, les mines pleines de compassion. Tout cela m'agaçait au plus haut point, il me semblait qu'on avait tort de négliger le moteur de cette ségrégation. C'était en 1986. Michel et moi avons achevé nos

travaux respectifs, nous avons décidé de partir ensemble pour les beaux quartiers. Et nous n'en sommes jamais sortis !

Michel Pinçon : Nous voulions étudier la ségrégation du côté de ceux qui en profitent. Et ce que nous avons découvert, c'est plutôt l'agrégation des classes dominantes. A la différence des pauvres, les riches restent entre eux parce qu'ils le choisissent. Dans *Les Ghetto du gotha*, nous avons ainsi montré comment les familles fortunées défendent bec et ongles leurs espaces, nécessaires à la gestion de l'entre-soi. Ils se mobilisent pour préserver l'intégrité de leurs rues, de leurs quartiers, de leurs banlieues chic – pas de HLM à Neuilly ! –, de leurs lieux de vacances. Les propriétaires de vieilles maisons, de châteaux s'engagent ardemment dans la défense du patrimoine. Tous exercent un contrôle vigilant sur leurs institutions, leurs cercles et leurs clubs, où ils sont certains de ne se retrouver qu'entre eux. Et les familles veillent, à l'école en particulier, à ce que leurs enfants fréquentent le moins possible les jeunes d'autres milieux sociaux. La bourgeoisie s'affirme ainsi ouvertement comme classe consciente d'elle-même et de ses intérêts.

Que mettez-vous derrière ce terme de « bourgeoisie » ?

M.P.-C. : Au début, nous parlions de « classe dominante » pour définir des gens qui cumulent toutes les formes de richesses. Economique, évidemment, mais aussi culturelle : le monde des grandes fortunes, c'est le monde des collectionneurs et

du marché de l'art ; richesse sociale : ses membres bénéficient de réseaux tout à fait extraordinaires ; et enfin symbolique : des noms de famille prestigieux, des adresses dorées, des codes, des manières, le langage et l'accent des « beaux quartiers ». Pour insister sur la logique de patrimoine et de transmission qui caractérise ce milieu, nous avons ensuite préféré parler d'« aristocratie de l'argent ». Pour être acceptées, cooptées par les plus anciennes, les nouvelles fortunes doivent en effet montrer patte blanche en constituant une lignée attachée à la transmission de ses privilèges. Le mariage princier de Delphine Arnault, en septembre 2005, avec l'héritier d'une dynastie industrielle italienne en est une belle illustration. En présence du gotha de la politique et des affaires, on assiste à un véritable anoblissement, laïc et républicain, de la famille du pdg du groupe LVMH.

M.P. : L'achat d'un château peut aussi conforter cette idée de lignée. François Pinault, fondateur du groupe PPR, a ainsi acquis, en bordure de la forêt de Rambouillet, le château de La Morraire, qui date du XVII^e siècle.

M.P.-C. : Aujourd'hui, concernant ce milieu, nous en sommes

«Un verre au bar de son cercle permet de rencontrer tel ministre, tel banquier, tel patron d'entreprise ou de média. On parle, on s'épaule. Chacun multiplie son pouvoir par le pouvoir des autres.»

venus à parler d'oligarchie parce que le pouvoir, politique autant qu'économique, s'est resserré entre ses mains. Au sommet de la société, il y a aujourd'hui des gens qui cumulent non seulement toutes les richesses, mais aussi tous les pouvoirs. D'où le sous-titre de notre livre, *Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy*.

En quoi consiste la force de cette oligarchie ?

M.P. : En premier lieu, dans ses réseaux, ce qu'on appelle le « capital social », c'est-à-dire le système de relations qui unit ceux qui possèdent des positions de pouvoir dans différents espaces de la société. L'aristocratie de l'argent cultive ses réseaux, elle en hérite, elle les entretient, elle s'attache à les développer. Réceptions, vernissages, parties de golf, on passe beaucoup de temps en mondanités d'apparence futiles, mais en fait essentielles. Un verre au bar de son cercle permet de rencontrer tel ministre, tel conseiller du président, tel banquier, tel patron d'entreprise ou de médias. On parle, on devient intime, on s'épaule, on se soutient. Chacun multiplie son pouvoir par le pouvoir des autres, augmentant d'autant la puissance de l'ensemble. Nicolas Sarkozy, qui affiche sa « décomplexion » vis-à-vis du monde de l'argent, a permis le dévoilement de ces réseaux jusqu'ici plutôt discrets.

M.P.-C. : La force de l'oligarchie aujourd'hui, c'est aussi cette connivence inusitée entre le monde politique et celui des affaires, inaugurée en fanfare dès l'élection de Nicolas Sarkozy, avec la fameuse nuit du Fouquet's, où étaient réunies toutes les composantes de la classe dominante, patrons du CAC 40, politiques et show-biz.

M.P. : Il y a, dans ce dévoilement, une condition historique, celle d'un néo-capitalisme financier triomphant qui a fait des traders les héros des temps modernes, même si la crise a, aujourd'hui, un peu calmé les ardeurs. Mais, en mai 2007, au moment de l'élection de Nicolas Sarkozy, l'air du temps est à l'argent, consécration « naturelle » du talent, du courage, de l'utilité sociale. Tant mieux pour ceux qui en gagnent et tant pis pour les autres. Le cynisme de l'enrichissement personnel était vraiment dominant et Nicolas Sarkozy s'est engouffré dans cette brèche.

Les relations entre le monde des affaires et de la politique ne sont toutefois pas nouvelles. Ambroise Roux, par exemple, lobbyiste infatigable de l'establishment financier, fut l'intime de Pompidou, l'ami de Balladur...

M.P.-C. : La différence, c'est l'intensité et la visibilité de ces relations. Et la mobilité. On passe aujourd'hui sans vergogne des affaires privées aux affaires publiques, parfois même en gardant un pied de chaque côté. Prenez le conseil d'administration de LVMH, le groupe de Bernard Arnault. Il accueille Hubert Védrine, ancien ministre de François Mitterrand, qui peut y rencontrer Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet d'Edouard Balladur. Quant à Patrick Ouart, conseiller de Bernard Arnault depuis 2004, il est parti à l'Elysée entre 2007 et 2009, avant de retrouver son poste au comité exécutif de LVMH. Cette oligarchie, qui ne connaît plus les frontières entre public et privé, est également incarnée par Henri Proglio, nommé à l'automne 2009 à la tête d'EDF, entreprise publique, alors qu'il était déjà président du conseil d'administration de Veolia Environnement, société privée de 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

M.P. : Il faudrait décorer le majordome qui a enregistré les conversations de Mme Bettencourt avec son gestionnaire de fortune, Patrice de Maistre. Il a vraiment fait œuvre utile en révélant les pratiques de cet univers social. Cette connivence entre pouvoir politique et puissances d'argent qu'illustrent si bien les relations entre M. de Maistre et Eric Woerth, alors ministre du Budget et trésorier de l'UMP.

M.P.-C. : Le lendemain de l'élection de Nicolas Sarkozy, un peu sonnés par l'épisode du Fouquet's, nous avons décidé de tenir le journal de ses discours, de ses décisions, de ses actes : cela constitue aujourd'hui la matière de notre livre, complété par une série d'enquêtes. Ce que nous avons vu, c'est une politique cohérente et systématique en faveur de la classe dominante. Derrière la poudre aux yeux des discours tonitruants – genre « *Les paradis fiscaux, c'est ter-mi-né* » (toutes les entreprises du CAC 40 y ont encore des filiales) –, Nicolas Sarkozy est clairement le président des riches.

Quels exemples pouvez-vous donner de cette politique ?

M.P. : Dès l'été 2007, la loi TEPA, pour travail, emploi et pouvoir d'achat, abaisse le « bouclier » fiscal de 60 à 50 %. « *Est-il possible de demander à un contribuable de donner à l'Etat plus de la moitié de ses revenus ? Travailler deux jours et en donner un à l'Etat, pensez-vous que cela n'est pas assez ?* », demande le président de la République qui nous a fait pleurer sur le sort du pauvre petit maraîcher de l'île de Ré. Qui ne souscrirait au bon sens d'une telle remarque ? Le problème, c'est que, pour l'essentiel, les revenus des plus riches ne proviennent pas de leur travail, mais de leurs placements, et qu'une bonne partie de

ces sommes est escamotée grâce aux niches fiscales (Nicolas Sarkozy en a généreusement créé de nouvelles au nom de la « rupture ») ou fondue au soleil discret des paradis pour millionnaires. Bien conseillés par des avocats fiscalistes, les contribuables les plus aisés peuvent ainsi se rapprocher de l'impôt zéro et parfois l'atteindre. De toute façon, quels que soient les revenus déclarés, les chiffres

A lire

Le Président des riches, Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy, de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, éd. Zones, 228 p., 14 €.



6 MAI 2007.
NICOLAS
SARKOZY VIENT
FÊTER SA
VICTOIRE AU
FOUQUET'S.

«Le président commence à agacer dans certaines couches très favorisées. On le trouvait utile, il devient dangereux. Il en fait trop et se prend les pieds dans le tapis.»

communiqués par le ministère du Budget en avril 2010 montrent que le bouclier profite avant tout aux plus riches : 6 % des contribuables concernés ont récupéré 63 % du total des restitutions.

M.P.-C. : Parmi les mesures en faveur des plus aisés, on pourrait également citer la défiscalisation quasi totale des successions et des donations. Quand on sait à quel point l'héritage est au cœur de leur identité, la question est essentielle. Les faveurs fiscales de Nicolas Sarkozy signifient l'importance accordée aux dynasties familiales fortunées, qui peuvent ainsi transmettre leurs privilèges de génération en génération.

M.P. : Il faudrait aussi parler de la dette contractée par l'Etat pour renflouer les banques au cœur de la crise financière de l'automne 2008. 120 milliards ont été mobilisés, sous forme d'achat d'actions et d'octroi de prêts, soit six fois le fameux « trou » de la Sécurité sociale. Et sans contrepartie. L'Etat a acheté des actions dites « de préférence », c'est-à-dire sans droit de vote au sein des conseils d'administration. L'absence de contrôle sur l'utilisation de ces milliards d'euros a ainsi permis une relance des pratiques spéculatives qui ont justement mené à la crise. Et les bonus et autres stock-options sont repartis de plus belle. Pendant ce temps-là, le déficit public a été multiplié par trois entre septembre 2008 et décembre 2009, passant de 52 milliards à 145 milliards d'euros. Qui va payer, sinon l'ensemble de la population, soumise à la rigueur et aux restrictions ?

Le parcours de Nicolas Sarkozy est intéressant, parce qu'il ne fait pas vraiment partie de ces familles les plus fortunées...

M.P. : Lorsqu'il était jeune, à Neuilly, il était un peu le dernier des plus favorisés, en bout de table de la bourgeoisie avec laquelle il vivait, dont il fréquentait les écoles. Il n'était pas vraiment un héritier, comme son ami Arnaud Lagardère par exemple. Son goût du pouvoir vient peut-être de là, après avoir été longtemps le second, il voulait la première place.

M.P.-C. : Il s'est construit en se mettant au service de ces grandes familles. D'abord comme avocat d'affaires, puis en devenant maire de Neuilly, à 28 ans, avant d'accomplir le chemin que l'on sait. Aujourd'hui, il reste fasciné par l'argent.

Se souvient-on de ce compliment qu'il fit à Stéphane Richard, aujourd'hui directeur général de France Télécom, en lui remettant la Légion d'honneur, en juillet 2006 ? « Stéphane, t'es riche, t'as une belle maison, t'as fait fortune... Peut-être plus tard y parviendrai-je moi-même... C'est la France que j'aime ! »

Cet affichage agressif de son goût pour l'argent, ce dévoilement sans prudence des réseaux et des connivences ne sont-ils pas en train de se retourner contre lui ?

M.P. : Les vieilles familles ont toujours eu le souci de la discrétion. On n'étale pas sa fortune. Au Jockey Club, on a du mépris pour l'argent affiché. Nous savons ainsi, par différents canaux, que le président commence à agacer dans certaines couches très favorisées. On le trouvait utile, il devient dangereux. Il en fait trop et se prend les pieds dans le tapis.

Et si Nicolas Sarkozy n'était pas réélu en 2012 ?

M.P.-C. : La force de l'oligarchie au pouvoir, ce sont ses réseaux, et les remplaçants potentiels sont nombreux, à droite mais aussi à gauche. La classe dominante n'est pas homogène, elle compte des catholiques, des protestants, des juifs. Et des sensibilités

politiques diverses, de la gauche socialiste à l'UMP, en passant par le centre. Récemment, à l'occasion d'un dîner dans le 7^e arrondissement, nous avons rencontré un grand banquier d'affaires, dont nous devons évidemment taire le nom. Entre la poire et le fromage, nous lui avons demandé quel était son ministre des Finances préféré. Il n'a pas hésité une seconde. « Pierre Bérégovoy », nous a-t-il répondu. J'ai failli m'étrangler. Pourquoi ? « Eh bien, a-t-il dit, parce que c'est lui qui a dérégulé les marchés ! » Et permis ainsi à la finance d'asseoir son pouvoir sur l'économie et de transformer la bourse en casino. Dominique Strauss-Kahn, qui est né à Neuilly, appartient aux mêmes réseaux, ceux-ci ne cessent de s'entrecroiser. Avant de prendre la tête de France Télécom, Stéphane Richard fut directeur de cabinet de Christine Lagarde. Et avant cela encore, en 1991, conseiller de DSK quand celui-ci était ministre de l'Economie et des Finances...

A la fin de votre livre, parce que le constat risque d'être « désenchanté », vous avancez une série de propositions dans les domaines financier, fiscal et même politique. Parmi ces propositions, laquelle vous paraît la plus importante ?

M.P.-C. : Que faire des riches ?, nous demandons-nous en guise d'épilogue. A quoi nous répondons, contre toute attente probablement : suivre leur exemple. Voilà des gens qui ont une éminente conscience de leur classe, qui sont solidaires quand la mode est à l'individualisme, qui sont organisés et mobilisés, qui défendent énergiquement leurs intérêts. Faisons comme eux.

Battons-nous ! ■ PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL ABESCAT

PHOTO LÉA CRESPI POUR TÉLÉRAMA

Le président des riches

décryptage d'une oligarchie

Petits chèques entre amis, dîners mondains, légions d'honneur et comptes en Suisse... L'affaire Bettencourt a jeté une lumière crue sur les connivences souterraines qui unissent pouvoir politique et puissances de l'argent. Dans le livre-enquête « le président des riches », les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, spécialistes de la bourgeoisie française, donnent à voir, au-delà des scandales, la logique d'un système. Ils brossent la chronique des premières mesures prises, dévoilent les ressorts d'une politique systématique en faveur des nantis : bouclier fiscal, abattements et exonérations en tout genre, dépenalisation du droit des affaires ne sont que les éléments visibles d'une guerre des classes au service de l'aristocratie de l'argent. Aux discours du Sarkozy qui prétendait vouloir refonder le capitalisme s'oppose la réalité des actes : paradis fiscaux, fonds spéculatifs, bonus des traders, stock-options et cadeaux aux banques se portent bien et ont permis au capital financier de retrouver de sa superbe. Derrière la façade d'un pouvoir démocratique se dessine ainsi le tableau inquiétant d'un tout autre régime : une oligarchie, un gouvernement des riches pour les riches.

Dans votre livre, vous décrivez la constitution d'une oligarchie. Quelles sont les caractéristiques de celle-ci ? Quels sont les liens du pouvoir politique avec cette oligarchie ?

Cette oligarchie est essentiellement constituée d'un certain patronat et des milieux politiques. Sa représentation symbolique est la fête du Fouquet's lors de l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007. A cette fête, étaient présents des patrons du CAC 40 comme Bernard Arnault par exemple, mais aussi des gens moins connus qui sont de grands financiers comme Albert Frère ou Paul Desmarais. Il s'agit d'un patronat de pointe très en phase avec la dérégularisation des marchés financiers et la financiarisation de l'économie réelle. Le personnel politique présent à cette fête était un peu nouveau. Les invités comportaient peu de personnes connues et traditionnelles de l'UMP, même si Raffarin ou Fillon étaient présents, mais il y avait surtout de nouvelles têtes avec Dati, Martinon ou encore les conseillers Guéant et Guaino, un personnel politique marginal et différent d'avant l'arrivée de Nicolas Sarkozy.

Cette oligarchie est une oligarchie des affaires de haut vol, dans les deux sens du terme. En effet, elle a recours aux paradis fiscaux et à toutes les niches fiscales possibles via des sociétés écrans par exemple.

Ces liens entre le pouvoir politique et le patronat sont-ils une nouveauté ?

L'apparition très claire de cette oligarchie est la grande nouveauté. On voit de la même façon des personnels de cet univers politique aspirés vers de nouveaux postes de la sphère économique comme Stéphane Richard à France Télécom ou François



Michel et Monique Pinçon-Charlot

sont sociologues et ont notamment publié "Grandes Fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France" (Payot, 1996), "Sociologie de la bourgeoisie" (La Découverte, « Repères », 2000), "Les Ghettos du Gotha" (Seuil, 2007).

Pérol à la Caisse d'Épargne, l'un précédemment membre du cabinet de la ministre de l'économie et des finances et l'autre quittant ses fonctions de conseiller du président du républicain.

Dans votre livre, vous évoquez notamment la politique fiscale, via le bouclier fiscal, comme mesure emblématique de cette oligarchie...

Dans la loi TEPA votée dès l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, deux mesures symbolisent la politique fiscale du gouvernement. Tout d'abord, la baisse de 10% du plafond du bouclier fiscal qui passe ainsi de 60 à 50% de l'ensemble des revenus. Cette mesure ne concerne que les revenus les

plus élevés et contrecarre la logique redistributive des impôts. Les personnes non imposables ne sont pas concernées par cette mesure et n'y gagnent rien, alors qu'ils paient la TVA ou d'autres taxes foncières. Et plus le revenu déclaré est important, plus le gain est important. Par exemple, sur un revenu de 100 000 euros, l'impôt passe de 60 000 à 50 000 euros, soit un gain de 10 000 euros. Cela accroît les inégalités entre les revenus disponibles après impôts.

Seconde mesure, la réforme du droit des successions concerne à nouveau seulement les plus fortunés. Seules moins de 10% de successions en ligne directe restaient imposables. Cette réforme exonère donc d'impôts les successions les plus élevées...



Vous prenez également l'exemple du Grand Paris...

Effectivement, Nicolas Sarkozy s'est très vite saisi de cette réforme importante de la structure de l'agglomération parisienne et de son mode de gestion. Cela s'explique déjà par le fait que Neuilly sur Seine est son fief depuis 1983. Il a été maire, puis président du conseil général des Hauts de Seine et enfin, président de l'EPAD. De nombreux politiques locaux font partie de ses plus proches soutiens comme les époux Balkany, Santini, Devedjian même si ce dernier semble être tombé en disgrâce. Ce territoire est la base géographique du président.

Derrière ce dossier, il y a la volonté de décaler la ville Capitale de Paris vers l'ouest, c'est à dire restructurer le Pôle Capitale à l'intérieur de l'agglomération de l'est de Nanterre jusqu'à l'Elysée. La capitale, ne serait plus Paris, mais un complexe de quartiers d'affaires, de quartiers résidentiels plutôt riche jusqu'aux quartiers du pouvoir politique avec l'Elysée et différents Ministères. Cette vision contrecarre le rééquilibrage de la démarche passée de Mitterrand et de Chirac qui avait développé l'est parisien, des quartiers relativement populaires avec la création de la BNF, la délocalisation du Ministère des finances à Bercy ou encore le développement de l'Université Tolbiac.

Comment analysez-vous le discours présidentiel sur la crise financière ?

Il y a double discours quand Sarkozy affirme qu'il va remettre de l'ordre et de la morale dans la régulation des marchés, des paradis fiscaux et la réalité. C'est une constante dans le discours sarkozien

construit sur l'effet d'annonce de résultats ou de projets très satisfaisants. Par exemple, dans le discours présidentiel, les paradis fiscaux sont terminés, alors qu'en réalité, BNP Paribas a toujours près de 200 filiales permettant l'évasion fiscale.

La gestion de la crise avait surtout pour but d'empêcher que les banques soient en difficultés en mobilisant les moyens de l'Etat. Cela a aggravé les dettes de l'Etat qui a triplé en trois ans en octroyant des prêts, en achetant des actions négatives dites de préférence pour refinancer les banques sans possibilité pour l'Etat de participer en contrepartie à la prise de décision dans les conseils d'administration.

Quel lien faites-vous avec l'affaire Woerth/Bettancourt ?

L'affaire Woerth/Bettancourt démontre ce que nous savions sans en avoir la preuve. On savait que les familles aisées avaient ces pratiques de fraude fiscale. Madame Bettancourt a 85 millions dans les banques suisses. Et là cela devient public, un coin du voile a été soulevé. Cette popularité gênante pour Mme Bettancourt ne doit pas masquer que la majorité des grandes fortunes ont ces mêmes pratiques, cette affaire n'étant qu'une partie de l'iceberg.

Comment dépasser cette oligarchie ?

Nous envisageons principalement deux directions. Tout d'abord, en finir avec cette République qui reste censitaire dans la réalité de sa « pratique démocratique ». Par exemple, à l'Assemblée Nationale, seuls 1% des députés sont ouvriers ou employés, alors qu'ils représentent 54 % de la population active. Ils y sont donc sous représentés

" La nationalisation du système bancaire aurait du être la première mesure face à la crise, quitte à ce qu'elle soit temporaire. Il faudrait également fermer la Bourse. "

au regard des 80 % d'avocats, chefs d'entreprise, industriels ou cadres supérieurs. Cette logique sélective du personnel politique entraîne une sous-représentation sys-

" La capitale, ne serait plus Paris, mais un complexe de quartiers d'affaires, de quartiers résidentiels plutôt riche jusqu'aux quartiers du pouvoir politique avec l'Elysée et différents ministères. "

tématique des catégories populaires. Cette logique devient censitaire au vu des revenus ou des patrimoines très confortables dont disposaient les députés ou les sénateurs avant leur élection, ce qui les amènent à légiférer dans le sens qui leur est favorable, du côté des possédants. Il s'agit donc de remédier à la sous représentation des catégories populaires, notamment en interdisant le cumul de mandats.

L'autre piste concerne les aspects économiques pour en finir avec les dérives financières comme le montre Frédéric Landon. Dans son ouvrage, il met à jour les mécanismes de l'économie financiarisée où la Bourse est devenue un casino qui génère des profits sans plus-values pour l'économie réelle. Comme Charles Henry Philippi, ancien directeur d'HSBC France, nous préconisons la nationalisation du système bancaire. Cela aurait du être la première mesure face à la crise, quitte à ce qu'elle soit temporaire. Il faudrait également fermer la Bourse. Elle a perdu sa vocation d'institution qui sert à drainer de l'épargne au profit de l'économie réelle, les entreprises et les sociétés de services, qui a besoin de flux financiers. On ne peut pas supprimer les banques mais il est possible de supprimer la bourse qui est devenue une institution contre-productive qui puise les richesses de l'économie réelle pour les transmettre aux actionnaires et aux spéculateurs divers et variés, et non pas de financer les entreprises. A France Télécom, par exemple, les salaires ont progressé de 19% en 10 ans, alors que sur la même durée, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 460 %. Il y a bien un déséquilibre entre l'économie réelle et l'économie-casino.

**Propos recueillis par
Jérôme Lambert et Arnaud Malaisé**

Midi libre (édition de Sète) 18 février 2011.

L'IMAGE Les sociologues, le président et les Sétôis



C'est une conférence événement qui a eu lieu hier soir salle Tarbouriech. A l'invitation d'Attac et du Flo des mots, Michel Pinçon et Monique Pinçon

Charlot, auteurs du Président des riches (Ed. Zones 14 €), ont débattu avec les Sétôis de cette France des riches qu'ils auscultent depuis 25 ans.

Les deux sociologues ont également profité de la séance de dédicaces pour échanger quelques mots avec le nombreux public. Ph. Christophe FORTIN

Création de l'ESPER

L'ESPER, l'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République.

Texte adopté à l'unanimité lors de l'AG de l'ESPER le 6 avril 2011

La Laïcité, principe essentiel de la République

« A l'heure où des catégories de populations sont chaque jour désignées à la vindicte populaire comme autant de nouveaux boucs émissaires, alors que progressent les préjugés et les discriminations, les organisations membres de L'ESPER, pour lesquelles la laïcité constitue un ciment commun, réaffirment leur opposition à tout dévoiement et à toute manipulation de ce principe.

La laïcité est un principe essentiel de la République, principe de concorde, de liberté, de justice sociale, car la laïcité se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que sur ce qui les différencie voire les divise comme le fait l'approche communautariste. Elle garantit, par la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, le respect de toutes les croyances et de toutes les opinions.

En conséquence, la laïcité ne peut être instrumentalisée pour stigmatiser une religion, ni pour affirmer la supériorité d'une autre, quels que soient les arguments historiques, culturels, géographiques employés ; elle ne saurait servir à encourager les différences entre les citoyens.

La véritable signification de la laïcité doit donc être réaffirmée avec force au sein de notre République.

Les amalgames délibérément entretenus doivent être dénoncés : ils nourrissent la montée des obscurantismes, des stigmatisations et des racismes, et font le lit de la progression de l'extrême - droite et de ses thèses, autour de l'idée de préférence nationale et de rejet de l'autre.

Dans la transmission des valeurs découlant du principe de laïcité, les membres de L'ESPER rappellent le rôle essentiel de l'Ecole de la République. Ils soulignent que chaque attaque à son encontre est un coup porté à l'éducation à la citoyenneté, à la formation d'esprits critiques, et donc au vivre - ensemble et à la cohésion sociale.

Dans ce contexte, les organisations membres de l'ESPER n'auront de cesse de se mobiliser pour faire respecter la loi de 1905 et promouvoir l'Ecole publique laïque, celle qui fait vivre les valeurs de notre devise républicaine : la Liberté, l'Egalité, la Fraternité. »

Textes de l'ESPER : www.lesper.fr

Les organisations membres de l'ESPER

Adéic www.adeic.asso.fr

ADOSEN - Prévention Santé MGEN
www.adosen-sante.com

AFEV www.afev.org

ALEFPA www.alefpa.asso.fr

ANATEEP www.anateep.fr

APAJH www.apajh.org

Arts et Vie www.artsvie.asso.fr

Casden www.casden.fr

CEMEA www.cemea.asso.fr

EEDF www.eedf.fr

Entraide Universitaire www.eu.asso.fr

FAS et USU www.fas-usu.fr

FCPE www.fcpe.asso.fr

FNCMR www.lescmr.asso.fr

FOEVEN www.vacances-aroeven.fr

FRANCAS www.francas.asso.fr

FSU www.fsu.fr

GCU www.gcu.asso.fr

JPA www.lpa.asso.fr

Les Fauvettes
www.les-fauvettes.asso.fr

Ligue de l'Enseignement
www.laligue.org

LMDE www.lmde.com

MAE et UMAE www.mae.fr

MAE Solidarité www.mae.fr

MAIF www.eu.asso.fr

MGEN www.mgen.fr

MLF www.mlfmonde.org

MOCEN www.mocen.fr

OCCE www.occe.coop

PEP www.cemea.asso.fr

Prévention MAIF
www.prevention.maif.fr

SE-UNSA www.se-unsaf.fr

SGEN-CFDT www.sgen.cfdt.fr

SUDEL www.sudel.fr

UNSA Education
www.unsa-education.org



Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du samedi 3 décembre 2011

Centre FOL de Bec de Jeu à BALSIEGES.

Associations présentes : ADATEEP (président), AD PEP (vice-président), AD MAIF (présidente et trésorier), FD LP, FOL (secrétaire général), FSU (secrétaire départemental), GODF, MAE, SE-UNSA (secrétaire départemental), SNES-FSU (secrétaire départemental), SNUipp-FSU (secrétaire départementale), UL DDEN (président), UNSA-Education (secrétaire départemental).

Excusé(e)s : Jean Claude BONICEL, Maguy & Aimé BOULET, Jean Claude CHAZAL, Philippe COGOLUEGNES (AD PEP – EEDF), M.Anne COLOMBAIN, Mado DESHOIRS, Michel DUFOUR, Catherine & Daniel GONZALEZ, Emmanuel INESTA, Arnaud LAMETH (AD PEP), Gisèle & Marc LOUPIAS, Eric MASSON, Isabelle PERRIER, Denise ROCHER, Dany & J. Marc ROUYEYRE, Arlette & Armand SEBELIN, Maryse & Bernard VIDAL, Suzy VIREBAYRE.

Présent(e)s : Gérard BALARDELLE, Sandrine BAUMLE, J.Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Michel COUDERC, Janine DELRUE, Hervé FUMEL, Noëlle & Guy GALVIER, Dominique & Joël ILLES, Edmond MICHEL, Roger PIC, Yves PIQUET, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Nicolas TROTOUIN, Jacques VACQUIER..

Début des travaux à 9 heures 45,

Rapport moral et d'activité

Bilan depuis notre dernière AG du samedi 4 décembre 2010 à Bec de Jeu.

- ☐ Article comportant les composantes de l'OLL et des extraits de la motion dans Lozère nouvelle du 10 décembre 2010.
- ☐ mardi 21 décembre 2010, rencontre avec un journaliste stagiaire à Midi Libre des membres du bureau (J. ILLES, A. ROUSSON, J. VACQUIER) article intéressant.
- ☐ **mercredi 12 janvier 2011** premier **Conseil d'Administration** de l'année, salle de la Chicanette.
 1. Première préparation de la **conférence-débat avec Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon.**
 2. **Enseignement public :** Menaces sur l'UPP de Sainte Enimie, plusieurs exemplaires du livre de Roger NOUVEL, *Inspecteur en Lozère*, qui était à l'origine du Cours complémentaire, ont été offerts à l'OLL par l'ADPEP (rappel : Roger PIC avait fait de même pour *A la recherche d'un Monopole perdu*); menaces sur les classes du lycée Peytavin au collège de Langogne.

Communiqué de l'OLL sur la carte scolaire, participation au 22 janvier pour l'Ecole.

3. Un point très important sur **la communication**, axe fixé par l'AG 2010.

Décisions sur la *Lettre de l'OLL* ;

Cahier de l'OLL n° 5 de janvier 2011 avec le CR de l'AG (envoyé par e-mèl et mis en ligne fin janvier – début février)

Site Internet à prévoir : Yves PIQUET invité au CA .

Articles de presse et radios.

Force est de constater que beaucoup reste à faire.

4. Présentation du projet : *Obsèques civiles*.

☐ samedi 22 janvier : participation à la Journée pour l'Education, " *Un pays, une école, notre avenir*" (délégation reçue en Préfecture).

☐ lundi 24 janvier : participation à la défense du service public de Météo France en Lozère à l'appel de la municipalité de Mende.

☐ **mercredi 9 février : Conseil d'Administration** Immeuble Le Torrent.

1. **Préparation de la conférence-débat** avec Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon.

2. Défense des **services publics** : Météo France, Education nationale, colloque sur l'Ecole rurale...

3. Communication : *Lettre de l'OLL* n° 0 est présentée, le mode de diffusion par réseau est adopté. Le n° 5 des *Cahiers* est en ligne avec un dossier sur l'école maternelle et élémentaire en Lozère. Le site informatique est opérationnel grâce à Yves PIQUET : www.oll48.org

4. Mise en route du projet de Joël PITT, dorénavant porté par l'OLL : **Obsèques civiles**.

☐ samedi 12 février : participation au colloque sur l'Ecole rurale à Saint Michel de Dèze.

☐ **Jeudi 17 mars : Conseil d'Administration**, Salle des Associations (Foirail)

1. Dernier point, notamment financier, concernant l'organisation de la **conférence-débat** de la semaine suivante.

2. Problèmes apparaissent sur le contenu de la *Lettre de l'OLL* n° 0 devenu n° 1 comme prévu. Difficultés liées à la liaison avec tous les membres du CA qui doivent donner leur approbation pour les articles.

Vu le petit nombre de participants et l'importance du sujet, un nouveau CA sera convoqué sur ce point.

☐ mardi 22 mars, Conférence de presse à la Bibliothèque municipale avec nos partenaires en présence de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon donne lieu à des articles dans la presse locale.

☐ mercredi 23 mars : participation à l'AG de l'Association Prévention MAIF, membre fondateur.

☐ **jeudi 24 mars, Conférence avec Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon** : Succès évident : salle comble débat toujours trop court...

☐ **mardi 19 avril : Conseil d'Administration**, Espace Jean Jaurès.

1. **Bilan du 24 mars** : très satisfaisant.

2. **Services publics, Education nationale.**

Mandat est donné de rencontrer le nouveau Conseiller général de Châteauneuf de Randon (non exécuté).

3. **Obsèques civiles** : texte définitif est adopté à diffuser aux mairies par "relations".

4. **Communication** : Cahier n° 6 axé sur la Conférence-débat du 24 mars. *La Lettre de l'OLL* : décision de n'avoir aucun Editorial qui pourrait engager tous les membres et voir un comité de rédaction ?

5. Décision de location de l'expo Darwin ; création de **l'ESPER**.

☐ vendredi 22 avril participation à l'AG de la FOL, membre fondateur, à l'école de Barjac.

☐ jeudi 19 mai : contact téléphonique et rencontre avec un journaliste de *l'Express* (Jacques MOLENAT).

☐ vendredi 20 mai : participation à la défense du service public du Rail devant la gare de Mende.

☐ mercredi 25 mai : participation à l'AG de l'ADPEP, membre fondateur, à l'Institut Maria Vincent de Saint Etienne du Valdonnez.

☐ jeudi 29 septembre : participation à l'AG annuelle de l'ADATEEP, membre fondateur, au groupe scolaire de Mende

☐ mardi 11 octobre : rassemblement contre les mesures de rigueur du gouvernement qui frappent notamment l'Education nationale.

☐ **mardi 18 octobre**, 5^e et dernier **Conseil d'Administration** de l'année. Espace Jean Jaurès.

1. **Laïcité** : Discussion sur l'article de *l'Express* (semaine du 31 août au 6 septembre) encart local.

Rentrée scolaire : recrutements insuffisants, département lourdement déficitaire dans le Premier degré

Emplois d'aide à la direction d'école passent de 60 à 12.... Surveillants dans le second degré : accord sur participation à la manifestation prévue à Florac.

Services publics : maintien de la Poste à Sainte Enimie prouve que la détermination peut "payer".

Journée de la laïcité annonce d'une **initiative GODF le 9 décembre** sur la Turquie (info diffusée par transfert d'e-mèl à tous les membres de l'OLL).

2. **Assemblée générale est fixée au samedi 3 décembre au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.**

Activités insuffisantes. Relance sur les Conseils municipaux pour les obsèques civiles.

Exposition Darwin à Lempdes : succès grâce à Bernard ROUX, nouveau projet sur Clermont-Ferrand, accord du CA.

3. **Communication** : *Cahier de l'OLL* en suspens ; *Lettre n° 2* annulée car obsolète (encore une fois un seul article ayant posé problème). Le CA concluait "*Les sujets méritaient pourtant d'être traités. Les atteintes à la laïcité dans le département sont bien réelles et fréquentes. L'AG devra revenir sur les tentatives (n° 0 – 1 et n° 2) et se prononcer sur le maintien avec un comité de rédaction*".

☐ samedi 5 novembre : AG de l'Union lozérienne DDEN, membre fondateur de l'OLL.

Après discussion, Rapport d'activité adopté à l'unanimité.

Rapport financier

Présenté par le trésorier.

Rapport financier ci-après voté à l'unanimité.

Rapport financier

Novembre 2010/ Décembre 2011

Recettes		Dépenses	
Adhésions individuelles :	687,00	Remboursement déplacements :	
Adhésions organisations :	275,00		
Repas AG du 3/12/2010 :	380,00		
Vente livres :	30,00	Facture repas AG du 3/12/2010	300,00
Remboursement frais de tenue de compte :	29,00	Facture repas Le Pont Roupt :	334,00
		Achat CD-Rom :	500,00
		Facture hébergeur site :	28,56
		Affranchissements :	
Aides, subventions :			
Solidarité :			
Divers :		Divers :	
TOTAL :	1 401,00	TOTAL :	1 162,56

Résultats de l'exercice :

Recettes : 1 401,00
Dépenses : 1 162,56

+ 238,44

Rappel - Situation financière au 13/08/2010 : + 247,88

Rapprochement de trésorerie :

Situation des comptes au 15/04/2011 (compte BP) : **486,32 euros**

NB : il reste à encaisser 10 euros

Projets 2012

Deux initiatives type conférence-débat doivent être organisées : une au printemps et une à l'automne. Toute proposition doit être transmise pour que le CA puisse faire un choix (par exemple Conférence-débat sur le Dictionnaire de la laïcité organisée par Olaïc34...).

I. La défense de l'Ecole laïque et des services publics

1. Effectifs premier degré

	2008	2009	2010	2011
Enseignement public	4618	4675 (+ 57)	4645 élèves (- 30)	4606 (- 39)
maternelle	1853	1869 (+ 16)	1842 (- 27)	1859 (+ 17)
élémentaire	2765	2806 (+ 41)	2803 (- 3)	2747 (- 56)
Enseignement privé	2502	2536 (+ 34)	2591 élèves (+ 55)	2515 (- 76)
maternelle	1043	1049 (+ 6)	1070 (+ 21)	1002 (- 68)
élémentaire	1459	1487 (+ 28)	1521 (+ 34)	1513 (- 8)

Confirmation, l'an passé les chiffres du privé ne correspondaient pas à la réalité.

Les effectifs baissent partout sauf pour les maternelles publiques. Par contre, on note une **baisse dans plusieurs écoles publiques de Mende** (groupe scolaire élémentaire – 14 et maternelle - 9) alors que le privé progresse et ce contrairement aux écoles de la périphérie. **Cette évolution est grave.**

Canton de Châteauneuf de Randon : lecture du message de Cathy GONZALEZ sur l'école de **Laubert**. Urgence à rencontrer les élus et notamment le Maire et le Conseiller Général.

La politique nationale en faveur de l'enseignement privé et les attaques contre la laïcité de l'Etat sont réelles.

Proposition de loi de députés favorables au gouvernement, visant à **exonérer les écoles privées de la taxe foncière** sur les propriétés bâties. Exposé des motifs : *...les écoles privées sous contrat d'association rendent des services extrêmement appréciables aux communes... elles assurent l'enseignement dans un certain nombre de communes dépourvues d'établissements publics (sic) A ce titre, elles permettent aux collectivités territoriales d'être dispensées des charges lourdes qui devraient leur incomber...*

De plus les fermetures ou les menaces de fermetures de classes en Lozère ont toujours favorisé le privé.

Maternelles rurales : Le Bacon qui devrait gagner des élèves en perd !

Le "militantisme" de l'enseignement confessionnel et le poids du lobby (Presse, décharges des directeurs maintenus...) sont à prendre en compte.

Site Internet de l'Inspection académique : "Lozère en chiffres : 117 écoles, 18 collèges et 8 lycées", tous confondus public-privé !

Maintien de la demande de suppression de tout signe ostentatoire (décision judiciaire pour une crèche privée est étendue par la loi à toutes les crèches).

Déscolarisation est plus ponctuelle et plus répartie dans le département (infos CDEN du 30 novembre) que ce qui nous avait été signalé suite à un article et une distribution de dépliants publicitaires en Cévennes.

2. Second degré et enseignement supérieur

Collèges publics 2560 élèves (+ 70)

Collèges privés en baisse

Lycées Publics Voie générale et technologique 896 (- 2 élèves) Voie professionnelle 386 (- 32 élèves) post-bac 233 étudiants (+ 16)

Lycées Privés Voie générale et technologique 668 (- 42 élèves) Voie professionnelle 831 (- 104 élèves) post-bac 414 étudiants (+ 60). Cette augmentation liée à la liberté de ces établissements d'ouvrir les formations de leur choix.

3. Défense des services publics.

L'OLL s'associera aux initiatives en ce sens et utilisera les périodes électorales pour interroger partis et candidats.

Une initiative devra être prise sur l'école (par exemple : faire revenir Eddy KHALDI sur son nouveau livre *La République contre son Ecole*) : les propositions doivent être faites pour le prochain CA.

Difficultés liées aux interventions d'entreprises privées notamment dans l'enseignement technique et professionnel.

Fichage des enfants : la commune de Mende a pris une délibération à l'unanimité refusant l'évaluation en maternelle.

Réforme des règlements intérieurs dans les établissements du Second degré : sanctions....

Menaces sur l'IUP.

Refus des activités sportives menées hors USEP par des associations non ou mal identifiées.

II. Obsèques civiles

Relancer les démarches auprès des maires et des Conseils municipaux. Les délibérations adoptées prouvent que c'est faisable.

- ☐ mercredi 25 mai : adoption de la délibération du Conseil municipal de Banassac.
 - ☐ vendredi 30 septembre : adoption de la délibération du Conseil municipal de Rimeize.
 - ☐ jeudi 17 novembre : adoption de la délibération du Conseil municipal d'Albaret Sainte Marie.
- Ces délibérations seront envoyées à tous les adhérents pour les aider dans leurs démarches.

III. Autres projets

- ☐ **Exposition** Darwin : après le Lycée agricole Louis Pasteur à Lempdes et le lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand ce trimestre, d'autres établissements semblent intéressés.
- ☐ **Liberté, Egalité, Fraternité** sur les écoles communales, projet des DDEN (certaines communes ayant même fait disparaître *Ecole*).
- ☐ Pour le 9 décembre 2012, J. Michel CAPUANO propose de suggérer la création d'une **Place de la Laïcité** à Mende ou la plantation d'un **Arbre de la Laïcité**.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Rappel des statuts :

Article 10 - Le conseil d'administration – L'association est dirigée par un conseil de 21 membres au plus. Le Conseil d'administration comprend outre les membres représentant des associations fondatrices de l'OLL, au moins cinq membres représentant les personnes physiques, élus par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit par vote parmi ses membres au scrutin secret, un bureau...

Le conseil est renouvelé tous les deux ans par tiers. Pour les deux premiers remplacements les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

Est éligible au conseil d'administration toute personne à jour de sa cotisation au moment de l'assemblée générale.

En cas de vacance le conseil pourvoit au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif au cours de la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où normalement devrait expirer le mandat des membres remplacés.

14 membres représentent les associations fondatrices.

7 élus représentaient les personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Eric MASSON, Edmond MICHEL, Isabelle PERRIER, Roger PIC, Bernard ROUX.

Isabelle PERRIER ne souhaite pas se représenter. Les 6 autres ont exprimé le souhait de rester au CA.

Appel à candidature : aucun autre candidat.

Vote pour le renouvellement partiel du CA : Les membres du CA sont réélus à l'unanimité.

Motion

Après discussion, à l'unanimité, l'AG adopte la motion ci-après qui sera envoyée à la presse.

Fin des travaux 12h 15 ; suivis du verre de l'amitié et d'un excellent "banquet républicain" servi par le Centre.

Motion adoptée à l'Assemblée générale de l'OLL

L'Assemblée générale 2011 de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère, réunie à Balsièges le 3 décembre, rappelle son attachement à la République, "*laïque, démocratique et sociale*" telle que définie dans l'article premier de la Constitution..

Alors que l'ultra libéralisme écrase les droits sociaux, explose les services publics, ravale l'individu à une fonction de consommateur, menace les valeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, l'Assemblée générale de l'OLL a défini ses thèmes d'action pour les mois à venir.

La Solidarité

Dans un contexte de violentes tensions économiques et sociales et de creusement des inégalités, le besoin de réponses solidaires et de protections collectives est nécessaire. L'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture... est de moins en moins une réalité pour tous. Mais la solution ne peut pas être dans l'appel permanent au caritatif et au bénévolat qui tente de masquer la suppression des moyens pour la recherche et la réduction des droits. La seule réponse durable réside dans l'application et l'extension des droits sociaux.

L'Egalité

Tandis que la pauvreté progresse, l'accumulation de la richesse atteint des sommets. Les mêmes droits pour tous doivent s'accompagner de la possibilité de les exercer concrètement. L'OLL se prononce pour une société plus juste qui garantisse à tous un accès aux droits fondamentaux, surtout à ceux en difficultés sociales, en situation de handicap ou malades.

L'Education

Les attaques contre l'Ecole de la République et le Service public d'Education se multiplient, les difficultés dans l'exercice des métiers éducatifs se renforcent. Le désinvestissement des pouvoirs publics de la mission éducative, pourtant inscrite dans la Constitution conduit à la destruction de l'Ecole. Dans le même temps, jamais l'Etat n'avait autant organisé la concurrence de son propre service public. L'OLL s'engage fortement pour la défense, la promotion et le développement du service public et laïque d'Education nationale, actuellement mutilé au profit du privé.

La Citoyenneté

La République exige des citoyens responsables, acteurs de la démocratie – économique, sociale, culturelle, politique – pour la Liberté, l'Egalité, la Fraternité. Le retour du moralisme religieux en politique et les pressions sur les États sont inacceptables. La banalisation de l'extrême droite, et de ses thèses, fait courir un grave danger à la démocratie. La professionnalisation des mandats politiques met à mal la citoyenneté.

La Laïcité

Principe essentiel de la République, principe de concorde, de liberté, de justice sociale, la laïcité se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que sur ce qui les différencie voire les divise, comme le fait l'approche communautariste. Les religions relèvent de la sphère privée, elles ne doivent pas s'ingérer dans la gestion et le fonctionnement de l'Etat. La montée prévisible des partis religieux, dans les pays au sud et à l'est de la Méditerranée, conduit au retour à l'autoritarisme ou à la dictature et condamne l'illusion d'une société multiculturelle basée sur les communautarismes. Ces derniers sont confortés par les déclarations au plus haut niveau de l'Etat et les initiatives du gouvernement sur les "libertés religieuses".

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère qui constitue un espace d'échange, de dialogue, de coopération, réaffirme la primauté des Droits de l'Homme et du Citoyen, demande le respect de la Loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905 et exige la liberté de conscience, l'égalité des droits, la citoyenneté, plus de justice sociale et donc la laïcité.

Balsièges, samedi 3 décembre 2011

L'OLL a diffusé en 2011, deux textes d'actualité d'Henri PENA-RUIZ qui était intervenu à la même époque les deux années précédentes à Mende :

□ *Le 23 avril 2009, sur L'idéal laïque aujourd'hui, de cette réunion organisée par des associations constitutives de l'OLL plus la MAIF, la MGEN et la CASDEN. De cette réunion est né l'OLL*

□ *Le 18 mars 2010, sur L'école laïque, école de la liberté, réunion organisée par la MAIF et l'OLL.*

Henri PENA-RUIZ est devenu incontournable pour les laïques lozériens.

Article paru dans Le Monde du 21 janvier 2011 :

La conversion républicaine et laïque du Front national n'est qu'un leurre

par Henri Peña-Ruiz.

Juste, et nécessaire, est la critique de l'islamisme. Mais pas au nom d'un christianisme absous de ses violences millénaires par une mémoire sélective. Sans surprise, Marine Le Pen se situe dans la logique du choc des civilisations chère à Samuel Huntington. Mais cette fois-ci elle prétend récupérer des principes révolutionnaires. Elle affirme que les principes émancipateurs consignés dans le triptyque républicain sont issus d'une tradition religieuse propre à l'Occident, alors qu'ils ont été conquis dans le sang et les larmes, à rebours d'oppressions sacralisées par le christianisme institutionnel.

Faire dériver les trois principes de liberté, d'égalité et de fraternité du transfert aux autorités séculières de valeurs religieuses est une contre-vérité. Pendant près de quinze siècles de domination temporelle, et pas seulement spirituelle, de l'Eglise catholique en Occident - en gros de la conversion de Constantin en 312 à la Révolution de 1789 -, jamais le christianisme institutionnalisé n'a pensé ni promu les trois valeurs en question. Il les a bien plutôt bafouées copieusement et ces valeurs sont à l'inverse nées d'une résistance à l'oppression théologico-politique. Qu'on en juge.

Liberté ? **Le droit canon de l'Eglise n'a jamais fait figurer la liberté de conscience** (être athée, pouvoir apostasier une religion, en changer, etc.) dans ses principes essentiels. Tout au contraire. **La répression des hérétiques** (les cathares, par exemple), des autres religions (protestante, juive, puis musulmane), de la science (Giordano Bruno, Galilée), de la culture (l'index des livres interdits supprimé seulement en 1962) ne procède pas d'une philosophie de la liberté, mais d'une théologie de la contrainte. **En 1864 encore, un syllabus de Pie IX (encyclique *Quanta cura*) jette l'anathème sur la liberté de conscience.**

Egalité ? **L'Eglise a toujours considéré que l'inégalité était inscrite dans l'ordre des choses et voulue par Dieu.** Elle a entériné et sacralisé le servage de l'ordre féodal, la monarchie absolue dite de droit divin, et même, avec le pape Léon XIII à la fin du XIX^e siècle, la domination capitaliste. La répression des jacqueries paysannes se fit le plus souvent avec sa bénédiction. La seule égalité qu'elle a affirmée est celle des hommes prisonniers de leur finitude et de leur tendance au péché, et jamais elle n'en a fait la matrice d'une émancipation sociale ou politique.

Ceux qui le tentèrent furent réprimés. **La théologie de la libération, en Amérique latine, fut condamnée par Jean Paul II.** La collusion du politique et du religieux fut aussi celle de l'ordre social et du religieux, si bien représenté par les soldats du Christ d'une noblesse peu soucieuse de ses serfs, à l'époque des croisades. Lors de l'affaire Dreyfus, l'Eglise n'a pas brillé dans la défense de la liberté et de l'égalité, et n'a guère mis en garde contre l'abjection de l'antisémitisme.

Fraternité ? **Si théoriquement les hommes sont frères comme fils du Dieu chrétien, ils ne le sont que dans la soumission et non dans l'accomplissement, toujours stigmatisé comme "péché d'orgueil".** La transposition de la fraternité issue de la condition commune des êtres humains

tant qu'ils sont mortels en fraternité sociale et politique est l'invention d'un concept tout nouveau, qui doit bien plus au droit romain d'une humanitas que Cicéron tenait pour source de la République qu'au décalque d'une fraternité de finitude.

Rappelons que la réécriture cléricale de l'histoire visant à faire d'une tradition religieuse particulière la source des principes universels de l'émancipation est devenue courante, malgré son évidente fausseté. Elle consiste à nier les apports du droit naturel (jusnaturalisme souligné par les historiens du droit) issu de l'Antiquité gréco-latine mais aussi les souffrances et les luttes, qui furent les vrais leviers de l'émancipation, en dessinant les idéaux qui, en creux, dénonçaient les oppressions.

Il faut que Spartacus prenne les armes pour transposer en termes sociaux l'égalité de droits des citoyens et étendre la liberté juridique à tous les hommes. Quant à l'égalité évoquée par Paul de Tarse elle n'est jamais un concept socio-politique ni juridique, mais un nivellement religieux de tous les hommes compris comme fidèles soumis à Dieu.

Ce qui est pervers et idéologiquement redoutable dans le nouveau discours du Front national, c'est le fait de tenter d'assumer les valeurs républicaines alors que traditionnellement c'est l'ordre social dominateur qui était encensé. Joseph de Maistre, penseur chrétien contre-révolutionnaire, ironisait sur les droits de l'homme, qu'il jugeait abstraits et peu crédibles au regard d'inégalités tenues pour naturelles. C'est lui qui fonde l'idéologie de la droite extrême. Il rejette du même coup l'universalisme qui consiste à tenir l'humanité comme d'égale dignité, abstraction faite des hiérarchies sociales sédimentées dans la tradition occidentale et des différences de civilisation. Et il en tire une condamnation de la Révolution française. Voilà la tradition occidentale façonnée en partie par le christianisme institutionnel.

Cette fois-ci l'opération séduction de Marine Le Pen consiste à assigner à résidence les idéaux émancipateurs, à particulariser l'universel, à taire le long passé de luttes et de larmes qui les fit advenir contre une tradition fondamentalement rétrograde et oppressive. La nouvelle figure du différencialisme discriminatoire consiste à prétendre que seuls certains peuples habités par certaines religions ont accouché des droits de l'homme, et que les autres, par essence, sont hostiles à de tels droits.

Défendre ceux-ci, c'est donc continuer à exalter subrepticement certains peuples par rapport à d'autres. Au fond rien n'a changé, sinon l'habillage idéologique. Pas de Turcs dans l'Europe vaticane ! Après le différencialisme biologique, le différencialisme dit culturel se mue en discrimination hiérarchique et s'efforce de nourrir le rejet de certains peuples au nom de principes universels... qui seraient nés spontanément de civilisations particulières !

La ficelle est grosse mais elle peut hélas être efficace si l'on pratique l'amnésie volontaire de l'histoire. Et son instrumentalisation pour nourrir un prétendu choc des civilisations est dangereuse. Elle prétend essentialiser des données historiques, diaboliser certaines religions en les clouant à leur figure intégriste et en présentant les autres sous leurs traits "nouveaux" après avoir effacé de la mémoire collective les tragédies que leur instrumentalisation politique déclencha. En écrivant le livre noir du christianisme officiel, Kant et Hugo ont réfuté par avance les thèses de Marine Le Pen.

L'analyse effectuée ici pour le triptyque républicain vaut donc a fortiori pour la laïcité, dont une nouvelle idéologie prétend qu'elle serait née du christianisme, alors que celui-ci, dans son institutionnalisation, en a constamment piétiné les principes constitutifs. Ni la liberté de conscience ni l'égalité des divers croyants, des athées et des agnostiques n'ont jamais été défendues en théorie ni promues en pratique par les autorités chrétiennes, et il a fallu que les luttes pour l'émancipation laïque les fasse advenir. Le "ralliement" (ambigu d'ailleurs, car nostalgique des privilèges perdus) de l'Eglise à la laïcité ne s'est fait, du bout des lèvres, qu'au XX^e siècle. C'est bien tard pour une institution présentée comme habitée par de telles valeurs dès l'origine...

Texte du 29 mars 2011.

La religion n'est pas un service public

par Henri PENA-RUIZ

philosophe, écrivain, ancien membre de la commission Stasi

Apparemment notre république serait trop pauvre pour faire vivre des grands services publics communs à tous, croyants, agnostiques et athées. Asphyxie organisée de l'école publique, démantèlement des hôpitaux de proximité, privatisations en tous genres, etc. L'ultra-libéralisme fait son oeuvre. La solidarité redistributive n'est plus à l'ordre du jour. En revanche la république serait assez riche pour financer des lieux de culte, qui ne concernent pourtant que les croyants pratiquants, une petite minorité. M. Sarkozy prône le supplément d'âme d'un monde sans âme. La terre vous paraît bien injuste voire invivable ? Réfugiez-vous donc dans le ciel ! Le protecteur des nantis ose dire sans ambages : *"La république a besoin de croyants"* (discours au palais du Latran).

La religion réduite à une compensation, et reconnue d'utilité publique ? Napoléon, que ne hantait pas une foi très vive, avait expérimenté la recette avec son concordat, qui aujourd'hui encore en Alsace - Moselle fait financer par tous les citoyens, croyants ou non, le culte de certains. Les mauvais coups contre la laïcité n'ont cessé. Voici venir le coup de grâce. Le prétexte en est l'utilisation illégitime d'une rue pour la prière, par des citoyens musulmans instrumentalisés politiquement. Certes la convergence hebdomadaire, vers la même rue, de fidèles de toute la région parisienne est clairement une manifestation en forme de défi. Elle usurpe l'espace public. Mais c'est un cas rarissime. N'importe. C'est une aubaine pour le FN qui se découvre adepte d'une laïcité à géométrie variable, que jamais il n'a invoquée contre les privilèges publics du catholicisme. Une aubaine aussi pour M. Sarkozy, qui s'apprête à détruire la laïcité en raturant la loi de 1905 sous prétexte de faire cesser le trouble. Janus biface, il "libère" la rue... mais accueillera les fidèles dans des mosquées payées par la puissance publique !

Notre sauveur fera ainsi coup double. D'une part il se présentera comme le gardien de la sécurité qui a toujours besoin de s'inventer un ennemi : jeunes des banlieues, immigrés, Roms, et maintenant musulmans des caves ou des rues. Funeste recette de la popularité que celle qui nourrit les peurs collectives ! D'autre part, le rétablissement de l'ordre public sera un prétexte pour faire payer aux contribuables des lieux de culte que ne devraient financer que les croyants.

Il fait ainsi croire que le seul problème réel est celui de l'intégration religieuse alors que la population visée souffre avant tout d'exclusion sociale et économique. Parler de l'islam sans le distinguer de l'islamisme politique, pourtant groupusculaire, est inadmissible. On prétend adapter la laïcité aux religions. N'est-ce pas plutôt à celles-ci de s'adapter à la laïcité, vecteur de liberté et d'égalité ? A-t-on jamais demandé aux droits de l'être humain de s'adapter aux coutumes ? Ce serait supprimer un levier d'émancipation. Les femmes en savent quelque chose, qui souffrent encore des préjugés machistes longtemps sacralisés par les religions du Livre. Ceux qui combattent la laïcité pour restaurer leurs privilèges perdus, et non une spiritualité désintéressée, se frottent les mains. Le scénario actuel les comble.

Premier temps : l'invention de la notion insultante de laïcité ouverte, ou positive. Parle-t-on de justice «ouverte» ? Ceux qui refusent l'égalité de traitement des croyants et des athées militent pour que les religions soient reconnues d'utilité publique. Cela les conduit à affubler la laïcité d'adjectifs polémiques et à la prétendre hostile aux religions.

Deuxième temps : le brouillage de la distinction entre cultuel et culturel. Puisque la loi laïque réserve l'argent public à ce qui est d'intérêt général, comme par exemple la culture, le rapport Machelon propose que le financement direct de la culture assure le financement indirect du culte. La ficelle est grosse. On dira que certains élus le font déjà. Mais l'infraction à la loi n'appelle nullement sa suppression. Qui propose d'abolir les feux rouges sous prétexte que certains les grillent ?

Troisième temps : le paravent du secours aux musulmans des caves. Comment déguiser une restauration de privilèges en bonne action égalitaire ? Par l'invocation d'un mythe : la pénurie supposée des lieux de cultes musulmans. En 1976, on recensait 150 salles de prière. En 1985, 900. Aujourd'hui, 2 147. Deux services de prière par jour suffiraient à accueillir tous les fidèles. La rue comme lieu de culte n'est donc pas une fatalité.

Quatrième temps : l'abolition de la séparation laïque. La main sur le coeur on propose de réparer une injustice imaginaire en détruisant la loi de 1905. Quand de l'argent public aura été dépensé pour une mosquée, les tenants des autres religions s'exclameront : "Pourquoi pas nous ?" L'égalité républicaine ne permet pas que l'on donne aux uns ce qu'on refuse aux autres. A ceci près qu'à ce compte-là il faudra financer aussi les libres penseurs, les francs-maçons, les rationalistes, etc. Bref, il faudra communautariser l'argent public.

Jean Jaurès, en 1904, pensait aux retraites ouvrières : supprimer le budget des cultes, c'était transférer à l'Etat des moyens pour mieux assumer son rôle social. Pensons aussi à la santé pour tous. Un citoyen de confession musulmane hospitalisé dix jours, au prix moyen de six cents euros la journée, économise six mille euros si le service public de santé existe. Dans le meilleur des mondes ultralibéraux, il doit les payer, s'il peut, mais l'Etat lui fournit une mosquée. Quand on sait que seulement 18% des citoyens musulmans fréquentent une mosquée, on voit bien qui perd au change !

Il va de soi qu'il faut mettre un terme aux pratiques discriminatoires de certaines municipalités qui empêchent l'acquisition de terrains destinés à des lieux de culte musulmans. La république laïque n'a pas à financer de lieux de culte mais elle doit garantir juridiquement la possibilité d'en construire. Certains agitent l'épouvantail de l'intégrisme et disent : "*Payons, ainsi nous contrôlerons.*" Où est l'erreur ? Dans la prétention humiliante d'un tel chantage : voici un lieu de culte, mais attention à ce que vous allez y dire. Où est la faute ? Dans l'oubli de ce qu'est l'état de droit. En république, ce sont les lois qui règlent la liberté de parole. Un prêche qui incite à battre une femme est un délit : incitation à la violence. Peu importe alors que le lieu de culte soit privé ou public, la sanction sera la même. La république laïque ne fonde aucune norme sur un particularisme. Seule compte l'autorité de lois qu'inspire le droit (intégrité physique, égalité des sexes).

Marianne ne s'est pas séparée du Dieu qui la dominait pour le dominer à son tour, mais pour faire disparaître toute domination et tout privilège. Ne sacrifions pas l'universel sur l'autel du particulier. Préservons la laïcité.

Vie de l'OLL

Conseil d'administration du 12 janvier 2011

Salle de La Chicanette à MENDE - 17 h 30

Excusés : ADPEP 48, Joël PITT.

Présents : Représentants des membres fondateurs : Michèle CHABOT (APMAIF) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Hervé FUMEL et Sandrine BAUMLE (FSU) ; Jean Michel CAPUANO (ALGODF) ; Marc MALET (FDLP) ; Régine MARTIN (ASL) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Christiane ROUSSON (MAE) ; Jacques VACQUIER (ULDDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Isabelle PERRIER, Roger PIC, Bernard ROUX.

Jean Marc ROUYEYRE (la Lettre de l'OLL) et Yves PIQUET (site Internet).

Ordre du jour : Mise en œuvre des décisions de l'AG du samedi 4 décembre à Bec de Jeu.

1. Information rapide relative aux **initiatives 2011** notamment le

Jeudi 24 mars 2011 à 18h salle Urbain V à Mende avec Monique Pinçon-Charlot

en partenariat avec la Bibliothèque municipale.

La venue est bien confirmée. Grâce à la FOL (bien que les salles soient prises par le Festival Jeune Public), la réunion se tiendra Salle Urbain V et le "pot" qui suivra au Foyer Saint Ilpide proche.

Les Amis de la Bibliothèque tiennent leur Assemblée générale jeudi 20 janvier à 18 heures à la Bibliothèque Lamartine.

2. Carte scolaire 2011, défense du service public laïque d'éducation à partir des éléments connus à ce jour. Budget prévoyant 16000 retraits d'emplois du fait du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux.

2.1. **Menace sur l'UPP de Sainte Enimie.** Echange sur les raisons qui ont conduit à l'effectif prévisionnel annoncé par l'administration (27 élèves, 0 en 6^e). Responsabilités de l'administration et des politiques mais aussi des familles qui choisissent de scolariser leurs enfants à Mende ou ailleurs.

On peut signer la pétition en ligne, une manifestation est prévue ce jeudi 13 janvier à 8 heures devant le collège de Sainte Enimie.

Le petit livre écrit par le fondateur du collège, M. **Roger NOUVEL, Inspecteur en Lozère – Témoignages et anecdotes**, a été distribué aux membres présents grâce à un don de l'AD PEP qui a édité ce document. Un exemplaire a été porté à Monsieur l'Inspecteur d'académie au nom de l'OLL, deux autres seront transmis aux IEN de Florac et de Mende. (On peut adhérer aux Pupilles en envoyant 10€ de cotisation à ADPEP 48, 10 ter, Boulevard Lucien Arnault 48000 Mende.)

2.2. **Sept postes seraient supprimés dans les écoles** ce qui représente une lourde ponction sur 427,5 emplois existants cette année dans le premier degré (près de 1,7% des emplois). Les menaces sur les écoles notamment de Mende, demandent une mobilisation rapide de tous.

Deux équivalents temps plein dans les collèges et des moyens en lycée seraient aussi retirés au département.

L'antenne du Lycée Peytavin existant au Collège Marthe Dupeyron de Langogne et consacrée à la filière sanitaire et sociale est "rapatriée" sur Mende ce qui est jugé dommageable par le CA. Dans le même temps, le Lycée privé de Langogne a bénéficié d'aides pour éviter la faillite. Il est décidé de voir quelles aides ont été éventuellement attribuées (hors l'apport du lycée privé de Saint Chély d'Apcher).

2.3. Un **Communiqué de l'OLL sur la Carte scolaire** sera fait, sans empiéter sur le rôle des Syndicats.

2.4. **L'OLL appelle à participer au**

Rassemblement prévu le **samedi 22 janvier**

à 11 heures devant la Préfecture

dans le cadre d' " Un pays, une école, notre avenir ".

3. Trésorerie :

3.1. Point sur les adhésions 24 adhérents individuels et 5 organisations ont ré-adhéré à ce jour. (5 adhésions supplémentaires en fin de CA). Le CA appelle tous les adhérents à verser rapidement leur cotisation et à proposer largement l'adhésion (des bulletins d'adhésion sont disponibles).

3.2. Le trésorier a réglé avec la BP le problème des frais de tenue de compte. 631,88 € actuellement

Auxquels vont s'ajouter 170 € qui viennent d'être versés.

3.3. Décision est prise de solder la dette de l'OLL auprès des DDEN (500 € restant à rembourser).

3.4. Des demandes de subventions seront faites (le trésorier et le président doivent s'en occuper).

4. Communication

4.1. **La Lettre de l'OLL** Jean Marc ROUYEYRE, responsable de sa publication, avec Joël PITT, fait le tour d'une série de questions pratiques pour la mise en route de cette publication. Le CA prend les décisions correspondantes : titre, volume, périodicité, rédaction, contrôle, diffusion... La Lettre de l'OLL paraîtra sous forme d'un A3 plié (4 pages A4) et selon les besoins ce volume sera revu. De même pour la périodicité estimée en fonction des besoins. Les deux responsables gèrent la rédaction et reçoivent les éventuelles contributions. Les données courtes seront éventuellement suivies du lien Internet permettant "d'aller plus loin". La Lettre sera ensuite soumise aux membres du CA et une date limite pour les "retours" sera indiquée. La Lettre sera expédiée par mèl aux adhérents internautes et diffusée selon un réseau de proximité (ou en dernier ressort par courrier) aux non internautes. Elle sera aussi adressée à des non-adhérents : établissements scolaires, élus, associations...

4.2. **Cahiers de l'OLL n° 5 janvier 2011.** Sommaire : Compte rendu de l'AG de Bec de Jeu ; Compte rendu des CA des 6 derniers mois 2010 ; Appel de Bobigny avec éventuellement des remarques en cas de désaccord ; des textes proposés sur la Laïcité. Plusieurs propositions ont été faites émanant d'adhérents : Aimé Boulet, Emmanuel Inesta et Mme Claude Brun.

4.3. **Site informatique** : Yves PIQUET présente des interrogations assez semblables à celles concernant *La Lettre*. Le choix est fait par le CA d'un hébergement payant auprès d'un site gestionnaire (coût environ 55 € par an). Le site s'intitulera **OLL48.org**. Les documents y seront collectés et la conception de la page d'accueil régulièrement mise à jour pour être attractive.

4.4. **Articles de presse, radios** : Un article est paru dans ML le 25 décembre (transmis aux membres du CA). Emmanuel INESTA a pris contact avec certaines radios et doit voir les autres.

5. Questions diverses : Joël PITT demande une action en direction des communes pour l'organisation des obsèques civiles. Après informations données par Bernard ROUX et Jean Michel CAPUANO il est demandé de réfléchir à ce sujet pour décider la suite à donner lors du prochain CA

Le prochain CA est prévu le mercredi 9 février avec à nouveau à l'ordre du jour les sujets concernant la communication : La Lettre ; les Cahiers ; OLL48.org ; les radios.

La séance est levée à 18h40.

Conseil d'administration du 9 février 2011

Salle Jammes Le Torrent à MENDE - 17 h 30

Excusés : Roger PIC, Bernard ROUX.

Présents : Représentants des membres fondateurs Michèle CHABOT (APMAIF) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Sandrine BAUMLE (FSU) ; Jean Michel CAPUANO (ALGODF) ; Joël PITT (FDLP) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Jacques VACQUIER (ULDDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL.
Jean Marc ROUYEYRE (la Lettre de l'OLL) et Yves PIQUET (site Internet).

Roger PIC, excusé, a fait don à l'OLL d'un certain nombre de son second ouvrage : *A la recherche d'un Monopole perdu...* donc disponible auprès de l'OLL.

Ordre du jour :

1. A diffuser : Jeudi 24 mars 2011 à 18h salle Urbain V à Mende Débat avec **Monique PINÇON-CHARLOT** et **Michel PINÇON**, sociologues co-auteurs du livre "*Le Président des Riches*", en partenariat avec la Bibliothèque municipale. Suivi d'un "pot" et de la signature du livre au Foyer Saint Ilpide proche. Une conférence de presse est prévue, avec les auteurs, avant le débat.

L'OLL prendra en charge 1/3 des frais mais pas de frais de déplacement ni d'hébergement prévus : donc reste le "pot" au Foyer Saint Ilpide.

Une demande de "titre" pour le débat est à voir avec les intéressés et nos partenaires. Il n'a pas été évoqué le point très important de l'enregistrement (son, image...) ?

2. Défense des services publics

2.1. Météo France, lignes de chemin de fer... Déclarations du préfet et du député de Mende

2.2. Carte scolaire 2011

Premier degré : 7 postes + Contrats aidés. Document DDEN – OLL : le tissu scolaire départemental.

Second degré : Collèges, Lycées (Sainte Enimie, Langogne....)

3. Trésorerie

Point sur les **adhésions** et les finances de l'association. **Il est Urgent de réadhérer.**

4. Communication

4.1. La Lettre de l'OLL (Jean Marc ROUYEYRE et Joël PITT) : Le numéro 0 circule, il sera adressé à tous les membres du CA.

Discussion sur la forme des articles : courts, résumés des infos recueillies ? premières phrases suivies du site où trouver la suite ? La participation de tous pour envoyer des infos et des articles signés est nécessaire pour faire vivre la Lettre.

Diffusion modèle de réseau pyramidal : **chacun doit envoyer à d'autres correspondants** afin de développer l'OLL et de faire rayonner ses objectifs. Il doit en être de même pour les Cahiers.

4.2. Cahiers de l'OLL n° 5 janvier 2011. envoyé et consultable sur le site.

4.3. Site informatique (Yves PIQUET) : On peut déjà accéder à **www.oll48.org**

Pour l'instant, on y trouve les Cahiers de l'OLL (2 à 5). Bientôt La Lettre, Présentation, Charte, Statuts....

4.4. Radios (Emmanuel INESTA) : Des contacts sont pris avec les radios locales. Informations complémentaires données par J Michel CAPUANO.

5. Questions diverses :

5.1. LP et GODF ont demandé une action en direction des communes pour l'organisation des obsèques civiles. Aucune opposition au sein du CA. Il s'agirait dans un premier temps de rencontrer les maires que nous connaissons pour qu'une délibération soit prise en Conseil municipal prévoyant la mise à disposition des familles d'un local en cas d'obsèques civiles.

5.2. Informations concernant la laïcité et la situation au lycée Emile Peytavin.

La séance est levée à 18h50.

Conseil d'administration du mardi 19 avril 2011

Maison des syndicats - Espace Jean Jaurès 48000 MENDE à 17 heures 30

Excusés : Jean Michel CAPUANO, Edmond MICHEL, Roger PIC, Christiane ROUSSON ; Jean Marc ROUYEYRE.

Présents : Représentants des membres fondateurs Sandrine BAUMLE (FSU) ; Michel CHABOT (APMAIF) ;

Michel COUDERC (ADATEEP) ; Daniel GONZALEZ (FOL Ligue de l'enseignement) ; Marc MALET et Joël PITT (FDLP) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Jacques VACQUIER (ULDDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA (et GODF), Bernard ROUX.

Ordre du jour :

1. Bilan du 24 mars 2011 avec Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon : Salle comble plus de 220 personnes (42 n'ayant pas trouvé de siège). Couverture de presse moyenne.

Après discussion sur la conférence et le débat, le bilan est jugé positif, illustré par la réelle écoute de la salle et le maintien des auditeurs jusqu'à la fin.

Financement du buffet en trois parts : Bibliothèque municipale, Amis de la Bibliothèque et OLL (réglé).

1. Laïcité en Lozère

Services publics : Education nationale le point sur la carte scolaire premier degré ; le dernier Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) en Préfecture : rôle des représentants membres de cette instance (élus notamment). L'UNSA-Education a fait paraître un article dans Lozère Nouvelle de cette fin de semaine.

Châteauneuf de Randon : mandat est donné d'aller rencontrer le nouveau Conseiller général.

Enseignement du second degré : Dans le département, perte d'une spécialité (système informatique et numérique) en STI2D par rapport aux trois filières précédentes. La demande de la spécialité Architecture et Construction n'est pas acceptée par le rectorat ... Cette nouvelle spécialité, n'existe pas à ce jour en Lozère. Il faudrait obtenir son implantation dans le public. Si une filière L s'ouvre au lycée Théophile Roussel de Saint Chély, il faut le voir dans un contexte d'ouverture d'une ES dans le privé ouvrant de fait une voie générale dans le privé à Saint Chély en concurrence du lycée public.

Langogne Marthe Dupeyron (suppression de l'antenne du LP Emile Peytavin - formation Carrière Sanitaire et Sociale -). L'argument de l'administration est le problème des classes de lycée implantés dans un collège mais les risques sont grands pour l'enseignement public : perte de formation à terme et d'élèves pour l'enseignement public. A ce jour, la capacité d'accueil de la filière CSS n'a pas été diminuée sur le département, mais le transfert sur Mende de la totalité de la filière n'assure pas le transfert des élèves scolarisés auparavant sur Langogne ce qui pourrait se traduire par un flux d'élèves vers le privé ou à l'extérieur du département...

L'enseignement privé : rappel carte scolaire 2010, carte scolaire 2011 à suivre.

3. Obsèques civiles (texte joint proposé par Joël PITT) après quelques modifications mineures, le texte est adopté. Les membres de l'OLL proposeront cette délibération aux maires de leur connaissance susceptibles d'aider à son adoption par leur Conseil municipal.

4. Cahiers de l'OLL n° 6 (2^e trimestre 2011) sommaire :

Compte rendu de la conférence-débat de M. Pinçon-Charlot et M. Pinçon le 24 mars à Mende

Carte scolaire second degré si les éléments ont pu être rassemblés.

Texte ESPER sur la laïcité avec présentation de l'ESPER.

5. la Lettre de l'OLL : à poursuivre mais sans "éditorial" qui pourrait sembler engager l'OLL dans son ensemble. De petites informations locales et des liens vers d'autres textes, mais aussi, après discussion sur le premier numéro, des textes pourront paraître comme contribution au débat, individuelle ou collective signée par le ou les auteurs. La question d'un comité de rédaction reste posée ? Il n'y a pas de périodicité prévue : parution chaque fois que nécessaire.

6. Autres outils de communication

Radios à voir (une nouvelle sur Mende).

Associations adhérentes de l'OLL pourraient apparaître sur le site avec les informations pratiques les concernant (adresse, téléphone, e-mail...).

7. Point sur le fonctionnement de l'OLL

Adhésions 56 à ce jour, beaucoup de nouvelles adhésions ; 12 organisations.

Finances : après l'action du 24 mars et toutes dettes réglées il reste 486,32 euros.

8. Questions diverses.

L'exposition Darwin sera louée en octobre à un établissement scolaire du Puy de Dôme : 150 €
L'Observatoire de la laïcité de Provence et du pays d'Istres organise un Colloque le samedi 7 mai à Istres.

Assemblée générale de la FOL, vendredi 22 avril, 18 heures, école de Barjac.

Conseil d'administration du mardi 18 octobre 2011

Maison des syndicats - Espace Jean Jaurès 48000 MENDE à 17 heures 45

Etaient excusés : Emmanuel INESTA ; Régine MARTIN (ASL) ; Edmond MICHEL ; Roger PIC ; Christiane ROUSSON (MAE) ; Jean Marc ROUYEYRE.

Présents : Représentants des membres fondateurs Jean Michel CAPUANO (GODF) ; Michel CHABOT (APMAIF) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Hervé FUMEL (FSU) ; Joël PITT (FDLP) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Jacques VACQUIER (ULDDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Bernard ROUX.

1. La laïcité en Lozère

1.1. Article dans l'Express.

1.2. Rentrée scolaire et services publics :

Point sur l'éducation : effectifs public-privé (situation du secteur de Mende...), moyens accordés à l'enseignement privé (maintien des moyens pour les directions d'écoles à 4 classes, extension des locaux à Châteauneuf de Randon avec quels crédits ?,...), recrutements insuffisants dans le service public, formation insuffisante, presse locale et nouveau matraquage du privé comme à chaque rentrée (mais aussi IA - Directeur diocésain) ; problème de la déscolarisation et dérives sectaires...

Enseignement du second degré : bilan à dresser. Manifestation ce mercredi 19 à Florac à l'appel du collectif pour la défense de l'Ecole rurale.

Maintien de la Poste (après le collège) à Sainte Enimie, menaces sur le rail toujours plus graves

1.3. obsèques civiles : toujours une seule réponse. Il faut relancer les démarches en direction des élus. (modèle de délibération ci-joint).

1.4. Journée de la laïcité 2011 : initiative GODF vendredi 9 décembre (18h ou 18h30 au foyer St Ilpide à Mende) sur la laïcité en Turquie. L'OLL relayera l'information.

Danger de la mise en place par le pouvoir actuel de "*correspondants de la laïcité*" dans les départements avec en perspective la seule "*liberté religieuse*"... et la remise en cause de la Loi de 1905.

2. Le fonctionnement, les activités :

activités réduites depuis la venue de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon. D'autres observatoires se créent : *Olaïc 34* autour de Clermont-l'Hérault.... Des conférences débats peuvent être envisagées autour de Dictionnaire de la laïcité ou du dernier livre de Guy Georges par exemple.

2.1. Exposition Darwin : Bernard a installé et présenté l'expo au Lycée agricole Louis Pasteur de Lempdes (63) avec un succès incontestable. Elle y reste du 4 au 22 octobre et débouche sur des activités pédagogiques intéressantes.

Une nouvelle demande pour le lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand dans les mêmes conditions est présentée pour novembre-décembre. Accord du CA.

Il faudra que cet outil soit mieux utilisé en Lozère.

2.2. point sur les adhésions et les finances *Rappel en avril* : Adhésions 56, beaucoup de nouvelles adhésions ; 12 organisations. Là aussi il faut relancer.

Finances : après l'action du 24 mars et toutes dettes réglées il restait 486,32 euros.

2.3. préparation de l'Assemblée générale annuelle : **Samedi 3 décembre** à partir de 9h 30

au **Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges**. Possibilité de repas en commun à la suite.

2.4. Publications et site Internet :

2.4.1. **Cahiers de l'OLL** : En cours depuis le printemps, le n° 6 des Cahiers sur la venue de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon sera complété par le texte des réponses faites à la salle.

A voir pour mise en ligne rapide. Déjà une vidéo existe sur le site.

2.4.2. **Lettre de l'OLL** : discussion sur le n° 2 (annulé car devenu obsolète). Les sujets méritaient pourtant d'être traités. Les atteintes à la laïcité dans le département sont bien réelles et fréquentes. L'AG devra revenir sur les tentatives (n° 0 – 1 et n° 2) et se prononcer sur le maintien avec un comité de rédaction.

3. Questions diverses : L'OLL a été représenté aux AG des membres fondateurs (AP MAIF, FOL, ADPEP, ADATEEP...)

Observatoire de la laïcité de Lozère (O.L.L.)



Bulletin d'adhésion 2011

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **@ :**

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL

à adresser à : **Observatoire de la laïcité de Lozère**

FOL 48 - Rue des écoles – 48000 MENDE

Observatoire de la laïcité de Lozère (O.L.L.)



Bulletin d'adhésion personne morale 2011

Nom de l'Association :

Adresse :

.....

Téléphone : **@ :**

Cotisation personne morale (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL

à adresser à : **Observatoire de la laïcité de Lozère**

FOL 48 - Rue des écoles – 48000 MENDE

Bulletin interne de l'OLL – imprimé par nos soins – Ne peut pas être vendu.